



Darnétal Durable

PROJET DE DÉMARCHE DE MISE EN PLACE D'UN AGENDA 2030

En route vers 2030 :
un projet de développement durable, réfléchi, concerté et porté vers l'action et l'avenir

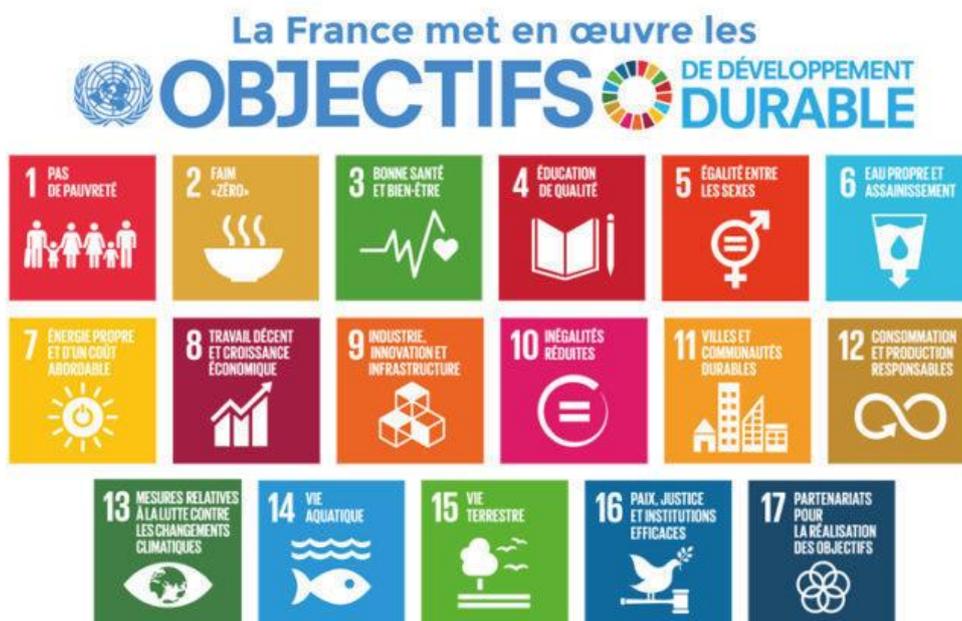


Avant-propos

Contexte international et national

A ce jour, l'Agenda 2030 est un référentiel international qui est bien mal reconnu par les instances, États, collectivités, structures, entreprises, associations car sept ans après son adoption officielle, sa mise en place est complexe voire peu opérante sur les territoires.

C'est lors de l'Assemblée générale de l'ONU du 25 septembre 2015, en présence des chefs d'États, que **17 objectifs, appelés communément ODD** (Objectifs de Développement Durable) ont été adoptés. 169 sous-objectifs complètent ce référentiel.



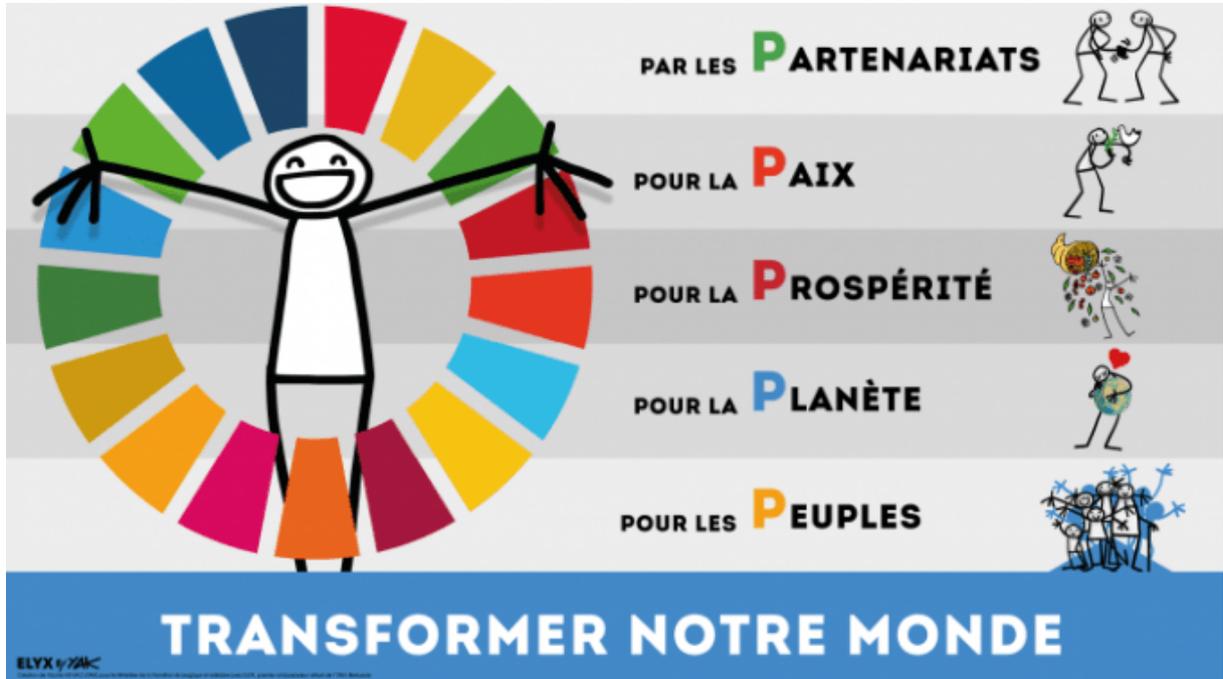
L'ensemble de ces objectifs et sous-objectifs sont une ligne directrice, une aide à l'orientation des politiques, qu'elles soient privées, publiques, associatives ou autres, vers un monde plus ou encore plus durable.

Evidemment, il est impossible de faire abstraction des raisons qui ont poussé les États internationaux à proposer différents plans d'actions : dérèglement climatique, accroissement des inégalités sociales, appauvrissement des populations, richesses inégalement réparties, espèces faunistiques et floristiques mortellement menacées...

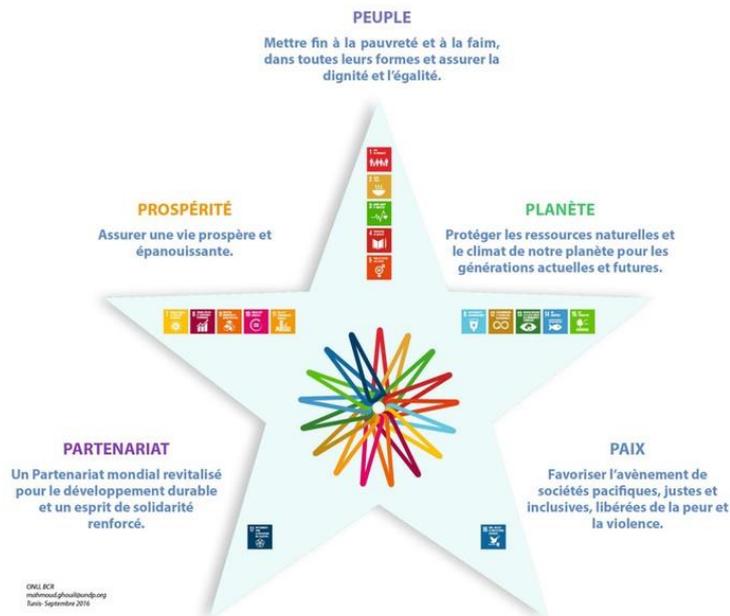
Au niveau national, les engagements en faveur d'un développement durable se multiplient depuis une cinquantaine d'années mais peinent à entrer concrètement en action. Pour exemple, à une période presque récente, le « Sommet de la Terre » de 1992 à Rio officialisait l'Agenda 21 ; celui-ci, dans son chapitre 28, incitait les collectivités territoriales de tous les pays à élaborer des Agendas 21 locaux. Depuis, combien ont été mis en place ? dans le monde ? en France ? à Darnétal ?

« L'Agenda 2030 décrit un horizon idéal pour 2030 d'un développement durable supposant autant la justice sociale que la croissance économique que la préservation des écosystèmes »

Extrait du Guide pratique « Pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises »



17 ODD autour de 5 domaines clés



Enjeux locaux

Les communes sont des acteurs clés de l'action politique. Les communes [et leur(s) environnement(s), leur(s) écosystème(s)] sont, de par leurs compétences, leur mission d'administrations locales et grâce à leur proximité avec les citoyens, des acteurs essentiels pour permettre d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) au plan national.

En effet, elles œuvrent au quotidien pour la mise en place d'actions concrètes plus proches des administrés, quels qu'il soient ; tout le contraire de l'action de l'Etat dont la politique est plus centrale, plus générale. De taille plus petite, elles peuvent en théorie décider plus vite, agir localement et dégager des résultats. C'est notamment la politique menée à Darnétal dont les habitants reconnaissent la taille humaine et l'accessibilité des élus.

Par ailleurs, de nombreux diagnostics amènent à dire que la population de Darnétal présente des fragilités dans différents domaines : financière, culturelle, sanitaire par exemple. D'autres problématiques sont également prégnantes : le chômage et particulièrement celui des jeunes et des seniors, le décrochage scolaire et le taux important d'élèves sortant du système scolaire sans diplôme, le taux de familles mono parentales, la grosse proportion d'habitat social sur le territoire... bref, une situation pour laquelle la collectivité s'emploie à en améliorer l'état.

Ces préoccupations sont notamment relevées dans les réponses au questionnaire Agenda 2030 (dont la démarche est explicitée ci-dessous) lancé dans le cadre d'une consultation citoyenne (du 1^{er} avril au 15 juin). Les résultats sont en annexe de ce document.

Démarche locale

Les ODD fixent des objectifs au niveau international mais il convient de les territorialiser, afin d'ancrer et de créer les propres ODD en fonction des réalités de notre territoire.

Il appartient donc à la collectivité de Darnétal de fixer ses propres priorités, ses propres objectifs afin d'agir en faveur du développement durable.

L'Agenda 2030 se veut être tout simplement la continuité de l'Agenda 21 mis en place entre 2012 et 2022. C'est aussi la continuité des différents programmes d'actions en faveur du développement durable : poursuites de 19 engagements dans le cadre de la COP 21 et de l'Accord de Rouen pour le climat mais également la réalisation des projets de l'équipe municipale lors des différents mandats successifs.

La réalisation de l'Agenda 2030 sera co-construite. Elus, habitants, agents, enfants, jeunes et moins jeunes, élèves... seront appelés à donner leur avis, leurs idées.

La concrétisation d'un projet de cette ampleur ne peut aboutir sans l'engagement d'une équipe opérationnelle. Le développement durable étant une notion impactant tous les services de la collectivité, il est important et obligatoire que chacun s'en saisisse et agisse à son niveau.

Pour la ville de Darnétal, il s'agit de continuer à agir.

- **Un projet collectif**

La réussite de ce projet réside en plusieurs facteurs : une appropriation de l'Agenda 2030 par tous : habitants, élus, agents ; un respect des échéances et du rétroplanning indiqués ci-avant ; et une veille soutenue des actions (réalisation et évaluation).

Avec les élus

Véritables porteurs de l'action municipale, les élus, sous l'impulsion de Madame l'adjointe au Développement Durable valideront les orientations, actions dans le cadre de l'Agenda 2030 lors des réunions de travail de la Municipalité ou de la Majorité.

Des points d'avancée seront réalisés au fil de l'eau lors des commissions Développement Durable ainsi qu'avec le Directeur Général des services.

Avec les habitants

La mise en place d'un Agenda 2030 doit faire appel à une démarche participative. Le choix s'est tourné vers la création d'un questionnaire (voir Annexe) en reprenant la base du questionnaire lancé en 2011 au moment du travail autour de l'Agenda 21. Celui-ci a été adapté et construit pour faire ressortir les 17 ODD et mentionne les 5 P vus plus haut.

Une version papier et une version Internet (Google Form) ont été créées pour l'occasion. Un article dans le magazine communal informait de la démarche et un QR Code permettait d'accéder à la version en ligne. Des questionnaires papier ont été mis à disposition de toutes les structures municipales accueillant du public et un ordinateur disposé à l'accueil de la Mairie permettait d'accéder à ce questionnaire. Enfin, ces questionnaires ont été mis à disposition lors des manifestations municipales ouvertes au public : Jouer Nature, le Marché de Printemps et le Printemps des Cultures.

Avec les agents

L'information de la démarche a été générale. D'abord, le Directeur Général des Services et les élus ont été informés ; ensuite les responsables de pôles ont participé à un brainstorming afin de territorialiser les ODD et

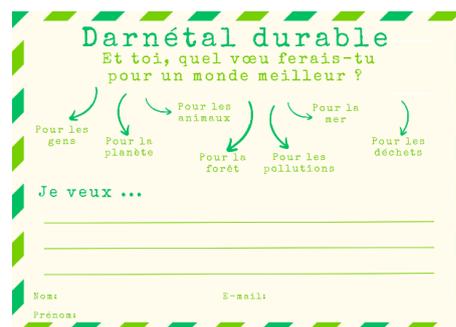
ont eu la charge de nommer des référents au sein de leur pôle. Ce travail a permis d'aboutir à 17 ODD territorialisés et la nomination de 6 référents (appelés « Référents Agenda 2030 »).

S'en sont suivies des rencontres entre référents pour évoquer au fil de l'eau l'avancée de la démarche (1 fois par mois). A titre d'information, un échéancier (situé plus loin dans le document) détaille la temporisation de la démarche.



Avec des enfants

Une réflexion a également été menée avec les élèves des écoles élémentaires du CE2 au CM2. Chaque enfant a pu émettre un « vœu pour la planète » en remplissant cette carte postale (ci-contre) créée pour la Semaine du Développement Durable en juin 2023.



- **Communication**

Un objectif majeur d'une mise en place efficace et efficiente est de donner la possibilité à l'autorité communale de rendre compte des bonnes pratiques, des actions de développement durable sur leur territoire et de sensibiliser leurs citoyens à la thématique.

Ainsi, l'Agenda 2030 permettra de valoriser les bonnes pratiques locales en communiquant sous la bannière des ODD et en utilisant les pictogrammes de l'Agenda 2030. Les supports habituels de communication communale pourront être utilisés :

- Sites internet et réseaux sociaux ;
- Panneaux d'affichage et lumineux, télévision d'information au Complexe sportif Ferry
- Supports écrits de communication : magazine bimensuel, flyers et affiches dédiés à la promotion de l'Agenda 2030 ;
- Synthèse en commission Développement Durable et en Conseil Municipal ;
- Mobilisation de la presse locale (Bulletin, Paris Normandie) ;
- Réunions publique...

- **Rétroplanning pour une mise en action efficace**

2022

Étape 1 : en route vers l'Agenda 2030

9 mars	Information de la commission DD du lancement de la démarche de travail
Juillet	Information générale + lien explication vidéo + présentation des 17 ODD + lien « Pour aller + loin... »
Mi-septembre	Présentation par Madame Groult (adjoint en charge des finances et du développement durable) en Majorité

Étape 2 : se saisir des ODD

Octobre	Présentation de la démarche au Directeur Général des Services
Novembre	Réunion de travail (2h). But : brainstormer + transformer les objectifs internationaux en objectifs locaux - Identifier les services concernés par chacun des ODD + référents A2030 par pôle : Culture Jeunesse et Sport / Ressources / Technique / Action sociale / Communication / Administration générale

Étape 3 : mise en place d'échanges avec les référents

Novembre–décembre	Rencontre (en face à face) avec les 6 référents Agenda 2030 : états des lieux, actions en cours et futures, comment se saisir des objectifs, qu'est-ce qu'un indicateur, comment travailler avec les agents...
22 novembre	Information de la commission DD : point sur le travail en interne + réflexion sur la participation citoyenne

2023

Étape 4 : actions de concertation

Janvier	Information dans le Mag de janvier-février	1 rencontre mensuelle avec les référents de l'Agenda 2030 + point d'information au fil de l'eau de tous les chefs de pôles
Janvier-février	Reprendre questionnaire de l'Agenda 21 – adapter le contenu au nouveau contexte de l'Agenda 2030	
Février	Finalisation du questionnaire : version internet et papier	
8 février	Commission DD spécifique	
Mars	Information dans le Mag de mars-avril	
Mars-mi-juin	Parole à la population par le Mag'+ site Internet + réseaux Mobilisation des partenaires, acteurs du territoire (commerçants et associations), structures (RPA, groupes CCAS, ALSH...), des écoles, du Conseil Municipal d'Enfants pour les questionnaires	
1 ^{er} avril	Stand d'information, de consultation à Jouer nature	
Juin	Mise en place d'une boîte à idées sur la semaine DD du 3 au 9 juin Stand d'information, de consultation au PDC du samedi 30 juin	

2024

Étape 5 : affinage

Septembre 2023-février 2024	Travail de rédaction, de mise en forme
Février 2024	Présentation d'un point d'étape en commission DD
Mars-mai	Lecture et relecture par les référents, chefs de pôle, DGS, élus
Juin	Présentation en commission DD puis délibération en Conseil Municipal

Étape 6 : communication

Été	Information dans le Mag de l'été 2024 Mise en ligne, présentation à la presse
-----	--

Étape 7 : action + Étape 8 : évaluation

Bilan tous les ans à récolter auprès des services

Bilan à communiquer en janvier 2029 pour la mi-parcours et bilan en janvier 2033

Propos

L'Agenda 2030 de Darnétal concrétisera le travail de concertation engagé. Ce travail s'appuiera également sur les différents diagnostics de territoire existants dans chacune des sphères constituant le développement durable. Evidemment, le travail s'appuiera sur des éléments fondateurs du DD.

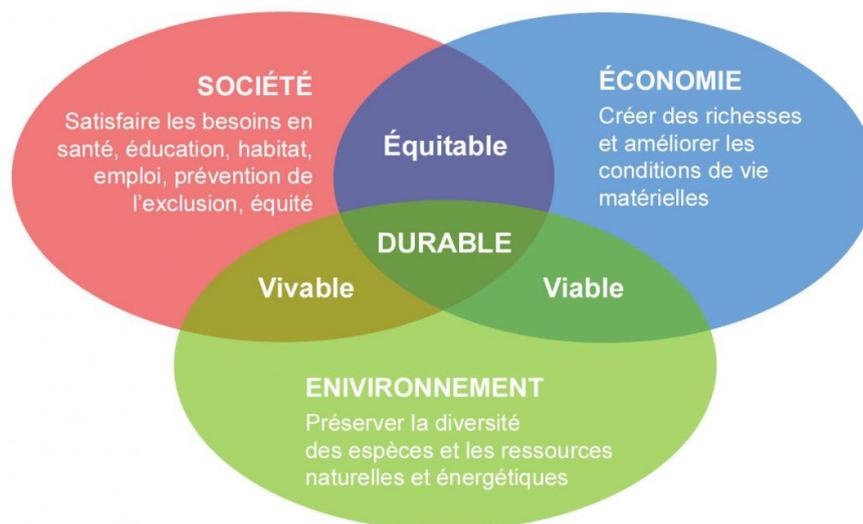
Définition

Pour rappel, le **développement durable** est « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

Piliers

Le développement durable suppose un mode d'organisation basé sur 3 piliers essentiels :

- **La qualité environnementale** des activités humaines pour limiter les impacts environnementaux, préserver les écosystèmes et les ressources naturelles à long terme.
- **L'équité sociale** pour garantir à tous les membres de la société un accès aux ressources et services de base (éducation, santé, alimentation, logement...) pour satisfaire les besoins de l'humanité, réduire les inégalités et maintenir la cohésion sociale.
- **L'efficacité économique** en diminuant l'extrême pauvreté et en garantissant l'emploi du plus grand nombre dans une activité économique dignement rémunérée. L'économie durable est une gestion saine des activités humaines sans préjudices pour l'Homme ou pour l'environnement.



État des lieux

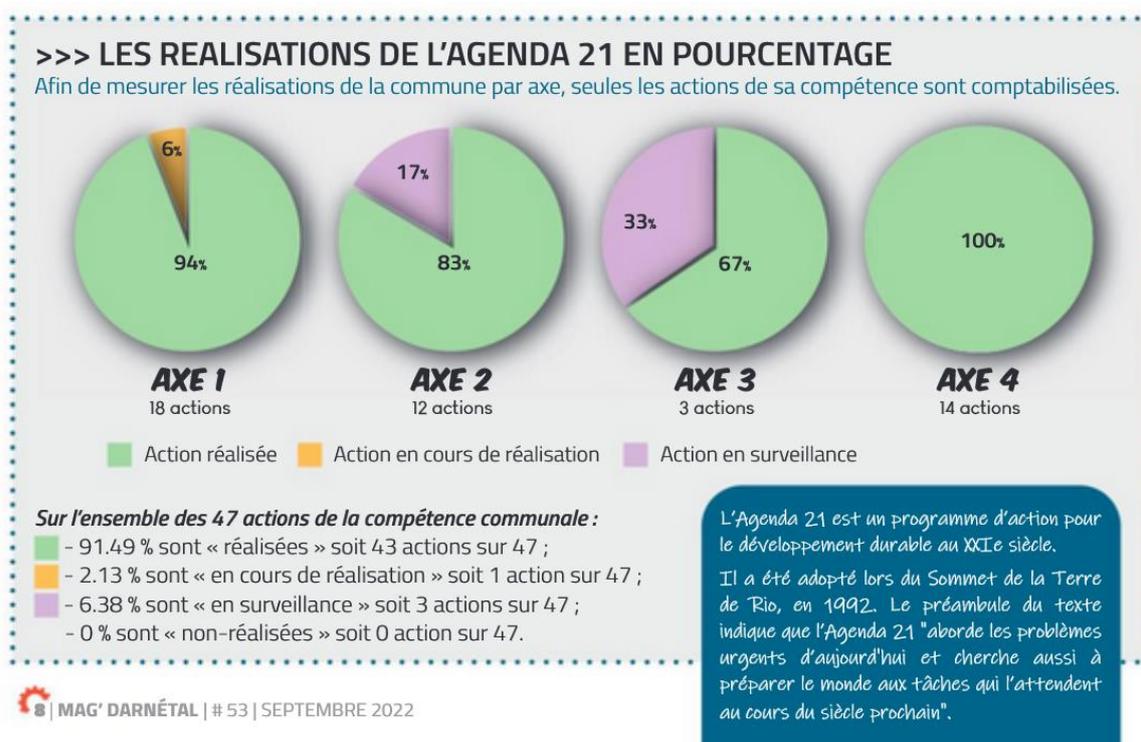
Depuis 2012, la collectivité est investie dans une démarche visant à orienter une démarche, des actions en faveur du développement durable. Cela s'est concrétisé par la mise en place d'un Agenda 21, d'engagements pour la COP 21 ainsi que par un projet municipal tourné explicitement vers cette notion.

Retour et bilan sur l'Agenda 21

En 2012, la Municipalité a décidé d'établir un Agenda 21 qui répartissait en quatre axes 51 actions dont l'objectif était d'informer, sensibiliser, agir pour le développement durable. Devant l'exemplarité de cet Agenda 21 darnétalais, le label *Agenda 21 Local France* a été décerné en 2015.

- **Axe 1 : Préserver les richesses de la commune**
- **Axe 2 : Mieux vivre ensemble**
- **Axe 3 : Rendre la ville plus accessible et accueillante**
- **Axe 4 : Promouvoir de nouvelles pratiques pour répondre aux enjeux de pénurie de ressources**

Après 10 ans, les résultats par axes des actions de la compétence communale sont satisfaisants. Une synthèse a été publiée dans le magazine communal de septembre 2022 (Mag' Darnétal #53).



L'évaluation des 51 fiches actions est disponible depuis le 1^{er} décembre 2022 sur le site Internet de la ville.

Engagements COP 21

En 2018, la ville de Darnétal s'est engagée par délibération en date du 10 octobre 2018 (n° 2018-65) à contribuer à l'Accord de Rouen pour le climat dans le cadre de la COP 21 en proposant de mettre en place sur son territoire les 19 engagements listés ci-dessous.

- **DÉMARCHE GLOBALE ET STRUCTURÉE**

1. Achèvement de la mise en œuvre de l'Agenda 21 d'ici fin 2022.

- **PATRIMOINE COMMUNAL**

2. Réalisation d'un audit énergétique complet des bâtiments à l'occasion des réhabilitations d'envergure.

3. Réalisation d'un plan d'éclairage « intérieur » incluant l'éclairage intérieur de bâtiments communaux, des écoles et des équipements sportifs - Rationalisation et passage aux LED d'ici 2025. >> Lien A21 fiche action 42

4. Extinction et/ou passage aux LED d'ici 2025. >> Lien A21 fiche action 39

- **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

5. En coopération avec la MRN, mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public de 0h à 6h sur plusieurs quartiers d'habitation et systématiquement sur tout nouveau quartier, en concertation avec le public concerné.

- **ÉNERGIE RENOUVELABLE**

6. Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, en autoconsommation, sur un ou plusieurs équipements communaux : notamment les groupes scolaires.

- **MOBILITÉ**

7. Verdissement progressif de la flotte municipale par acquisition de véhicules propres (électrique, hybrides ou GNV - Gaz Naturel pour Véhicule - ...) lors des renouvellements à venir et dès 2019.

- **QUALITÉ DE L'AIR**

8. Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur sur l'ensemble des écoles primaires, maternelles et crèches, en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

- **ALIMENTATION – AGRICULTURE**

9. Lors du renouvellement des marchés d'approvisionnement de la cuisine municipale, inscription d'un taux minimal exigé de produits Biologiques et/ou Locaux de 20% d'ici 2020.

10. Mise en place d'une « table de tri » à la cantine scolaire et suivi journalier par pesée des déchets sur deux écoles élémentaires (écoles Savale et Pagnol) d'ici 2019 et extension à l'ensemble des écoles d'ici 2020.

- **BIODIVERSITÉ**

11. Achèvement de l'inventaire de la Biodiversité Communale initié en 2017.

12. Organisation des « 24h de la biodiversité », en coopération avec la Métropole Rouen Normandie, afin de sensibiliser les habitants à la biodiversité ordinaire, à améliorer la connaissance et à alimenter l'Atlas de la Biodiversité Communale.

13. Généralisation du Zéro phyto au cimetière municipal et arrêt complet de l'achat de produits phytosanitaires d'ici 2020.

14. Achèvement de l'aménagement du Verger Pédagogique d'ici 2020.

- **LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

15. Formation des agents du CCAS pour l'accompagnement des foyers en précarité énergétique et la sensibilisation aux éco-comportements à domicile.

- **EXEMPLARITE DE LA COMMUNE**

16. Développer une politique d'achats responsables au sein de la collectivité.

- **AUTRES ENGAGEMENTS PROPOSÉS PAR LES ÉLUS**

17. Mise en place de ruches sur le territoire communal (Partie BIODIVERSITE) d'ici 2020.

18. Réflexion sur l'aménagement d'une ancienne cressonnière en milieu de ville en lien avec le projet de territoire - cheminements doux, supports pédagogiques par exemple- (Partie BIODIVERSITE).

19. Acquisition de deux vélos à assistance électrique pour certains agents municipaux afin d'effectuer des trajets professionnels courts d'ici 2021 (Partie MOBILITE).

Un bilan de ces actions sera réalisé fin 2023 afin de rendre compte de l'état d'avancement de chacun des engagements.

Projets de la Municipalité pour le mandat en cours

Poursuite des objectifs fixés lors de la signature de la COP 21 locale, tout en accentuant les actions autour de l'habitat, de l'énergie, du climat, de l'écologie, de l'air ou encore de la biodiversité	
Déploiement de tables de tri dans toutes les cantines scolaires	Plantation d'arbres pour développer de nouveaux points frais et ombragés
Rénovation énergétique des bâtiments municipaux tels que les écoles	Aménagement de la sente de l'Aulnay en cheminement piéton et cyclable
Soutien et accompagnement des éco-manifestations	Agencement du square Ferry en jardin traversant
Poursuite de la politique d'achats responsables	Promotion des modes de déplacements doux
Education à l'environnement dans les écoles	Renforcement du zéro-phyto
Préservation de la biodiversité	

Territorialisation des ODD

Territorialiser les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 permet d'adapter les politiques et les actions aux spécificités locales, répondant ainsi aux besoins uniques de la commune. Cette approche favorise une meilleure appropriation des ODD par les acteurs locaux, renforçant ainsi leur engagement et leur participation active dans la réalisation des objectifs de développement.

ODD	Thématique	Sur le plan mondial	Sur le plan local
1	Pas de pauvreté	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Agir contre toutes formes de pauvreté
2	Faim zéro	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	Mieux répondre aux besoins alimentaires de chacun
3	Santé et bien-être	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	Inciter les individus à se saisir des moyens à disposition pour vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges
4	Education de qualité	Assurer l'accès à tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Contribuer à l'égalité des chances
5	Egalité entre les sexes	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Travailler sur les représentations liées aux genres
6	Eau propre et assainissement	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Optimiser, améliorer la consommation en eau
7	Energies propres à un coût abordable	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Limiter l'impact des coûts énergétiques pour la collectivité et pour les Darnétalais et promouvoir les énergies vertes
8	Travail décent et croissance économique	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Contribuer à une croissance économique locale
9	Industries, innovations, infrastructures	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Non concerné
10	Inégalités réduites	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Favoriser l'inter-échange, le partage culturel et soutenir les actions de solidarité et humanitaires

11	Villes et communautés durables	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Rendre la ville plus accueillante et de manière responsable, durable et sécuritaire
12	Consommation et productions responsables	Établir des modes de consommation et de production durables	Encourager à changer les habitudes de consommation de la collectivité et des administrés darnétalais
13	Lutte contre les changements climatiques	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Sensibiliser le public et prendre des mesures pour agir en faveur du climat
14	Vie aquatique	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Agir pour la protection de l'eau
15	Vie terrestre	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Préserver et protéger les écosystèmes locaux
16	Paix, justice et institutions efficaces	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès à tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	Favoriser la cohésion sociale par un meilleur accès au Droit et aux droits
17	Partenariats pour la réalisation des objectifs	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat local pour le développement durable et le revitaliser

Hiérarchisation des ODD

Les résultats du questionnaire font ressortir un classement évaluant le degré de nécessité d'agir. L'expression des habitants a été importante et celle-ci est respectée : onze ODD seront traités par les services selon trois graduations : **PRIORITAIRES** – **IMPORTANTES** – **SECONDAIRES**.

Les ODD 3, 5, 6, 10 et 12 feront tout de même l'objet d'une attention particulière.

L'ODD 9, du fait des compétences propres de la collectivité, ne sera pas traité.

FICHES ACTIONS

PRIORITAIRES

- **ODD 1 : Agir contre toutes les formes de pauvreté**
- **ODD 11 : Rendre la ville plus accueillante de manière responsable, durable et sécuritaire**
- **ODD 7 : Limiter l'impact des coûts énergétiques pour la collectivité et pour les Darnétalais et promouvoir les énergies vertes**
- **ODD 16 : Favoriser la cohésion sociale par un meilleur accès au Droit et aux droits**

1 PAS DE PAUVRETÉ



ODD 1 – Pas de pauvreté



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes

Précisions sur les différentes formes de pauvretés

Le terme de pauvreté est souvent employé sans que sa définition ne fasse pour autant consensus.

C'est quoi être pauvre ?

En effet, le concept de pauvreté est **spécifique à une époque et à une société donnée**. Chaque époque, chaque société en a donc sa propre définition.

Pour autant, de manière générale, la pauvreté est « *l'état, la condition d'une personne qui manque de ressources, de moyens matériels pour mener une **vie décente*** » (Trésor de la langue française).

Selon le Conseil européen (12/1984), sont considérées comme pauvres « *les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues de modes de vie minimaux acceptables dans la société* ».

En France, selon l'INSEE, « *un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté* ».

État des lieux local

Le pôle d'Action sociale est la porte d'entrée de l'orientation des publics précarisés. Ce service s'appuie sur une équipe de deux assistantes sociales, d'une référente emploi-insertion, d'une référente RSA (Revenu de Solidarité Active), d'une référente seniors et de deux agents administratifs. Le Pôle compte également l'équipe du centre social composée de son directeur, de sa référente famille et d'un animateur (réfèrent des 18-25 ans).

Quel que soit l'âge, ce pôle accompagne, détermine un plan d'actions en mobilisant les ressources et/ou en orientant vers les partenaires les plus aptes à accompagner la situation.

La pauvreté n'étant pas que financière, les services municipaux s'attachent à proposer des animations, accompagnements accessibles à tous, pour tout âge, permettant un accès à la culture, aux loisirs, aux sports.

Le Quartier Politique de la Ville (QPV) du Parc du Robec bénéficie de la mobilisation des crédits nationaux de la Politique de la Ville qui contribuent notamment à agir en faveur des plus précarisés de ce quartier (Contrat de Ville, Dotation Politique de la Ville, Quartier d'été par exemple).

Les habitants du QPV du Parc du Robec font partie des plus pauvres habitants de QPV du département.

Cet état de fait amène la collectivité de Darnétal mettre en œuvre une politique d'actions visant à réduire la pauvreté des habitants de Darnétal et à en limiter les effets. Ces actions doivent permettre une insertion sociale pour que l'état de pauvreté ne provoque non plus une mise à l'écart de la société.

Par ailleurs, afin de réduire la pauvreté liée à l'absence d'emploi, les services de la Ville se sont engagés dans la démarche TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée). Darnétal est d'ailleurs reconnue comme territoire d'expérimentation (décret paru au J.O. du 24 avril 2024).

Le tissu associatif darnétalais est aussi moteur dans l'accompagnement des publics fragilisés et la collectivité de Darnétal contribue de différentes manières à leur fonctionnement et à leur action.

Enfin, l'accès de tous aux services de base tels que la santé, l'éducation, le logement, ou encore à une alimentation suffisante, est indispensable pour lutter contre toutes les formes de pauvreté, et surtout prévenir les risques d'exclusion sociale des populations qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité susceptibles de les faire basculer vers la pauvreté.

L'analyse des besoins sociaux réalisée en début de mandat peut permettre de dégager une feuille de route avec des orientations d'actions adaptées au territoire.

ODD 1 Plan local
Agir contre toutes
les formes de
pauvreté

INSEE 2020

- 25% des Darnétalais vivent sous le seuil de pauvreté (MRN 17.1%, France 14.3%)
- 21.8 % des 15-64 Darnétalais sont au chômage (MRN 15.6%, France 12.7%)
- 66.1% des Darnétalais sont locataires (MRN 56.3%, France 46.5%)
- 26.5% des familles darnétalaises sont monoparentales (MRN 10.6%, France 25%)

1. Soutenir et réduire le nombre de publics, familles, enfants en situation de pauvreté financière

1.1 en favorisant l'accès aux droits

→ Accompagnements dans les démarches administratives pour l'ouverture des droits de RSA, dossier de demande de logements, de domiciliation, d'Aide Personnalisée au Logement (APL), chèques énergies, ASPA (Aide sociale aux Personnes Agées), ASH (Aide Sociale aux Handicapés), ACTP (Allocation Compensatoire pour l'aide d'une Tierce Personne) ...

1.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions
Dossiers RSA	- Nombre de sorties positives - Répartition hommes/femmes	- Motif de sortie du dispositif - Aides extérieures instruites (FSL par exemple)
Logement	- Nombre de demandes de logements instruites - Nombre de propositions de logements par bailleurs	- Répartition par bailleurs
Domiciliation	- Nombre de domiciliation par catégorie d'âge (18/25, 25/60 et + de 60 ans) - Nombre de passages au CCAS	

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale

1.2 en mobilisant des aides financières et/ou aides extérieures (surendettement, curatelle, CAF) sur les situations difficiles

→ Octroi de bons alimentaires d'urgences, avances remboursables, avances non-remboursables, aides aux financements de voyages scolaires, Noël de la solidarité ;
 → demande d'aides financières à des organismes extérieurs (Caf, CPAM, FSL, Caisse de retraite complémentaire...) ;
 → aide à la mise en place de dossiers de surendettement.

1.2	Indicateurs quantitatifs	Montant total des aides si connu
Aides alimentaires (chèques de service)	- Nombre de familles/personnes concernées	
Secours aux familles	- Nombre de familles/personnes concernées	
Avances remboursables	- Nombre de familles/personnes concernées	
Banque alimentaire	- Nombre de familles/personnes concernées	
Aides individuelles aux séjours scolaires	- Nombre de familles/personnes concernées	
Noël de la Solidarité	- Nombre de familles/personnes concernées	
Mobilisation de partenaires/structures (aides extérieures)	- Nombre de dossiers de surendettement - Nombre d'accompagnements vers une curatelle - Nombre de secours Caf sollicités	

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale

1.3 en systématisant une tarification des services municipaux aux coefficients familiaux ou en instituant le paiement symbolique

→ Proposition de grilles tarifaires évolutives et adaptées aux ressources des foyers pour les activités municipales (accueil de loisirs sans hébergement (alsh), écoles de musique, école de natation, garderie périscolaire, l'école du sport (Sport's cool) ... ;
 → faire émerger les publics au dispositif de la cantine à 1€.

1.3	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Cantine – cantine à 1€	- Nombre d'enfants concernés par tranche de QF	- Évolution de la fréquentation par session
Accueil de loisirs 3/11 ans	- Nombre d'enfants présents par tranche de QF	
Accueil de loisirs 11/17 ans	- Nombre d'enfants présents par tranche de QF	
Garderie périscolaire	- Nombre d'enfants présents par tranche de QF	
École de musique	- Nombre de personnes (enfants et adultes) concernées par tranche de QF	

Données récupérables auprès de la Direction Culture, Jeunesse et Sport (Service jeunesse et Affaires scolaires)

1.4 en accompagnant vers un retour à la formation, à l'emploi

→ Dispositifs Raccrochage pour les 16/25 ans et Emploi-Insertion au-delà de 25 ans, TZCLD ...

1.4	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Raccrochage pour les 16/25 ans	- Nombre de « décrocheurs » et « Invisibles » concernés par sexe	- Nature des « sorties positives » formations qualifiantes, CDD + de 3 mois, CDI...) - Assiduité de la mobilisation
Emploi-Insertion au-delà de 25 ans	- Nombre d'accompagnements - Nombre de retours à l'emploi	
TZCLD	- Nombre de personnes impliquées dans le dispositif par âge et par sexe	- Nombre d'accès à l'emploi (en EBE, en IAE, en ESAT...) - Nombre d'entrées en formations diplômantes - État de la situation du dispositif - Assiduité de la mobilisation des usagers

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale (CCAS et Service Politique de la Ville)

2. Diminuer l'état de pauvreté culturelle, sociale et sportive ou proposer une offre culturelle, d'activités sociales ou sportives accessibles au plus grand nombre et particulièrement à ceux qui sont éloignés de cette offre traditionnellement

2.1 en diversifiant une offre de services et d'activités accessible et de qualité

→ Bibliothèque municipale, Ecole de musique, Sport's cool, Festival BD, Alsh, animations grand public de Développement Durable...

2.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Bibliothèque municipale et école de musique	- Nombre de personnes concernées par tranche de QF, par lieux d'habitation (avec focus QPV) - Taux d'inscrits Darnétalais - Nombre d'évènements organisés	- Analyse de la fréquentation - Evolution du nombre de Darnétalais inscrits
Sport's cool	Nombre d'enfants inscrits/présents par tranche de QF	
Festival BD	- Nombre d'entrées total par catégories - Nombre de Darnétalais	- Analyse de la fréquentation de l'évènement
Animations grand public de Développement Durable	- Nombre d'évènements organisés - Fréquentation	- Analyse de la participation et fréquentation par type d'évènements

Données récupérables auprès de la Direction Culture, Jeunesse et Sport (Services culture et Sport) et du Service Développement Durable

2.2 en favorisant les actions de lien social

→ Organisation de fêtes de quartier, rencontres intergénérationnelles, mise en place d'animations et/ou sorties pour les publics défavorisés, organisation des Fresques darnétalaises, mise en place d'un centre social...

2.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Evènements ou fêtes de quartier	- Nombre d'évènements	- Type et variétés des événements - Analyse de la fréquentation des événements - Satisfaction-du public
Rencontres intergénérationnelles	- Nombre de rencontres	- Variétés des publics
Fresques Darnétalaises	- Nombre d'acteurs, de bénévoles concernés - Nombre de représentations organisées	- Analyse de la fréquentation aux représentations - Satisfaction des bénéficiaires des activités
Espace de Vie Sociale - Centre Social	- Nombre d'activités proposées à l'année par type - Nombre de participants par type (enfants, adultes)	- État de la situation du dispositif - Satisfaction des bénéficiaires des activités

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale

2.3 en proposant des accompagnements ciblés en fonction des difficultés constatées

→ Ribambelle, Programme de Réussite Educative (PRE), accompagnement scolaire, ateliers en famille du vendredi, dispositif 16/25 de Raccrochage, action Emploi-Insertion...

2.3	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Parentalité - Ribambelle - Actions du centre social (café des parents, ateliers en famille du vendredi, vacances en famille, vacances sociales Caf...)	- Nombre de familles impliquées dans les actions de parentalité (enfants, adultes)	- Assiduité - Satisfaction des usagers
Soutien à la scolarité - PRE - CLAS	- Nombre d'enfants inscrits dans les dispositifs	
Raccrochage pour les 16/25 ans + Emploi-Insertion au-delà de 25 ans	Déjà indiqué ci-dessus en 1.4.	

Données récupérables auprès des Directions Action sociale et Culture, Jeunesse et Sport (Maison de la Petite Enfance)

3. Faciliter la mobilisation des associations et particulièrement celles dont l'objectif premier est de venir en aide : « associations aidantes »

3.1 en mettant à disposition des locaux, du matériel

→ Pour la mise en place ponctuelle des activités/animations de ces associations : Associations Darnétalaises, Secours Catholique, Secours Populaire, Restos du Cœur, l'APER... ;

→ mise à disposition de locaux à usage permanent ;

→ soutien aux initiatives des habitants via le centre social.

3.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Mise à disposition	- Nombre par type (association, entreprises, autres) : locaux, matériel, personnels	- Satisfaction des usagers
Initiatives des habitants	- Nombre d'actions engagées par les habitants	- Participation des publics

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale, du Service Fêtes et cérémonies et des bailleurs sociaux pour la TFPB

3.2 en octroyant des subventions de fonctionnement et une dotation exceptionnelle en fonction de leur investissement en matière de développement durable

→ Attribution de subvention de fonctionnement ou de subventions exceptionnelles, mobilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), assistance au montage de dossiers de demandes de subvention (intervention du centre social).

3.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Subvention de fonctionnement ou subventions exceptionnelles	- Nombre d'associations du territoire accompagnées financièrement	- Modalité d'attribution de subventions - Montant total des subventions accordées
Mobilisation de la TFPB	- Montant global mobilisé - Montant par évènement et thématique	- Coopération du bailleur, facilité du travail
Assistance au montage de dossier de demande de subvention	- Nombre de dossiers gérés - Montants obtenus	- Qualité du travail partenarial

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale, du Service Fêtes et cérémonies et des bailleurs sociaux pour la TFPB

3.3 en favorisant l'organisation de manifestations festives ou de collectes et en valorisant les initiatives des habitants

→ Collecte solidaire dans le cadre de la Semaine bleue, information dans les supports de communication, mise à disposition d'agents et de matériels.

3.3	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Accompagnement à l'organisation de manifestations associatives ou initiative des habitants	- Nombre d'accompagnements ou initiatives (locaux, matériel, agents...)	- Type d'accompagnement - Qualité du travail partenarial - Valorisation dans les supports de communication
Collecte solidaire	- Nombre de collecte organisée	- Type de collecte et structure initiatrice

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale, du Service Fêtes et cérémonies et des bailleurs sociaux pour la TFPB

Service(s) porteur(s)

Direction Action sociale
Direction Culture Jeunesse et Sport

Cibles

Nos actions ont pour ambitions, d'ici 2030 et année après année :

- de réduire le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté,
- de diminuer le taux de chômage,
- d'améliorer les indicateurs de bien-être

Partenariats à mobiliser

Services de l'Etat, Collectivités territoriales, Education Nationale, Bailleurs, Pôle-Emploi, Mission Locale, associations locales

Interactions possibles avec d'autres ODD

ODD 2, 3, 4, 7 et 11

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



ODD – Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Précisions sur le contexte et les enjeux

Les villes sont des plaques tournantes pour les idées, le commerce, la culture, la science, de la productivité, le développement social et bien plus encore. Considérées sous leur meilleur jour, les villes ont permis à leurs habitants de progresser sur les plans social et économique. Le nombre de personnes vivant dans les villes devant atteindre 5 milliards d'individus d'ici à 2030, il est important que des pratiques efficaces de planification et de gestion urbaines soient mises en place pour faire face aux défis posés par l'urbanisation.

Cependant, de nombreux problèmes : comment faire en sorte que les villes continuent de générer des emplois et de la prospérité sans grever les sols et les ressources naturelles ; comment répondre au surpeuplement, au manque de fonds pour faire fonctionner les services de base, à l'insuffisance de logements adéquats, aux infrastructures dégradées et à l'augmentation de la pollution de l'air.

Les défis de l'urbanisation rapide, tels que l'enlèvement et la gestion en toute sécurité des déchets solides dans les villes, peuvent être surmontés en permettant aux villes de continuer à prospérer et à se développer, tout en optimisant l'utilisation des ressources et en réduisant la pollution et la pauvreté. Un exemple en est l'augmentation de la collecte des déchets municipaux. L'avenir que nous voulons comprend des villes qui offrent à tous de grandes possibilités, grâce à un accès facile aux services de base, à l'énergie, au logement, aux transports et bien plus encore.

Définition : La résilience est la capacité d'un individu, d'une communauté ou d'un système à faire face, à s'adapter et à se rétablir après une perturbation ou un choc, qu'il s'agisse d'un événement naturel (comme une catastrophe naturelle) ou d'une crise économique ou sociale. Dans le contexte du développement durable, la résilience est un élément clé pour assurer la durabilité des systèmes socio-écologiques, en aidant à prévenir les perturbations et à minimiser leur impact sur l'environnement, l'économie et la société. Les stratégies de résilience incluent souvent des actions visant à améliorer la préparation aux risques, à renforcer la capacité d'adaptation et à favoriser la collaboration et l'innovation pour trouver des solutions durables aux problèmes complexes.

État des lieux local

La commune de Darnétal fait face à divers défis en urbanisation, accès au logement et sécurité. Située dans une région en pleine croissance démographique, elle doit répondre à une demande croissante de logements abordables pour sa population et des résidents extérieurs. Le développement urbain rapide et l'expansion des zones résidentielles posent des défis en termes d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement. Une planification urbaine efficace est nécessaire pour garantir un développement harmonieux, préserver les espaces verts et créer un cadre de vie agréable. L'accès au logement abordable est un défi majeur, nécessitant des politiques favorisant l'équité et la construction écologique. En ce qui concerne la sécurité, des mesures telles que le renforcement des effectifs, l'amélioration de l'éclairage public et la sensibilisation des résidents sont essentielles pour assurer le bien-être des habitants. La sécurité résidentielle est également cruciale, avec la promotion d'initiatives telles que la vidéoprotection et la sensibilisation à la prévention des cambriolages.

ODD 11 sur le plan local

Rendre la ville plus accueillante de manière responsable, durable et sécuritaire

INFORMATION

- 2021 : la commune obtient le niveau 3 du Label « Zéro phyto » décerné par la FREDON et la Métropole Rouen Normandie
- 2023 : obtention de la 1^{ère} fleur (Prix d'excellence) au Concours des Villes et Villages fleuris

1 Améliorer le cadre de vie des habitants dans le cadre d'un Plan d'urbanisme

1.1 en aménageant et en entretenant les espaces publics, les espaces verts et boisés

→ Suivi et évaluation des aménagements dans le cadre du projet NPNRU dans le Parc du Robec, lien avec la Métropole sur l'aménagement des espaces publics de la compétence métropolitaine, établir un plan d'aménagement urbain piloté par les services techniques communaux, aménager les entrées de ville, organiser l'entretien de la voirie par secteurs ;

→ établir un plan d'entretien et de fleurissement piloté par les services techniques communaux (choix de végétaux et essences d'arbres adaptés au milieu d'implantations), candidater et progresser aux concours « Villes et villages fleuris » ou autre, proposer des concours de fleurissement aux habitants, continuer l'aménagement de sites naturels en espaces pédagogiques comme le rucher et les zones souhaitées d'écopâturage : panneaux pédagogiques sur les rives du Robec, sentiers pédagogiques balisés au bois du Roule (panneaux en forêt et panneaux d'accueil rénovés), l'aménagement du site de la cressonnière... ;

→ gestion des déchets : la collectivité peut mettre en place des programmes de gestion des déchets (mobilisation de l'entreprise ADELE du dispositif TZCLD) pour réduire la production de déchets, trier et recycler les déchets, et éliminer les déchets de manière responsable et sûre. Elle peut aussi promouvoir la réutilisation et la réparation des objets pour réduire la quantité de déchets produits ;

→ désimperméabilisation des cours d'écoles.

1.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Suivi et évaluation des aménagements dans le cadre du projet NPNRU dans le Parc du Robec	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aménagements réalisés conformément au plan initial. - Taux d'utilisation des équipements et des espaces aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de satisfaction des résidents et des utilisateurs du parc par le biais d'enquêtes ou de retours d'opinions.
Lien avec la Métropole sur l'aménagement des espaces publics de la compétence métropolitaine	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et types des projets réalisés en collaboration avec la Métropole. 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de coordination et de coopération entre la commune et la Métropole - Niveau de satisfaction des résidents et des utilisateurs
Plan d'aménagement urbain piloté par les services techniques communaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets d'aménagement urbain réalisés - Nombre d'entrées de ville aménagées - Montant des dépenses engagées 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des délais et du budget prévus - Satisfaction des résidents, visiteurs et des utilisateurs des aménagements réalisés
Entretien de la voirie et des espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire de voie à gérer en entretien voirie - Superficie des espaces verts à entretenir 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de propreté et d'entretien de la voirie évalué par des inspections régulières - Niveau de satisfaction des administrés
Plan d'entretien et politique de fleurissement piloté par les services techniques communaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites fleuris et d'espaces verts entretenus conformément au plan - Nombre de plants produits localement (serre) - Nombre de participants aux concours de fleurissement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de végétaux et d'essences adaptés au milieu d'implantation - Résultat à la candidature et progression aux concours « Villes et villages fleuris » ou autre - Qualité et originalité des réalisations florales - Implication des habitants dans l'embellissement de leur environnement.
Aménagement de sites naturels en espaces pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites naturels aménagés en espaces pédagogiques - Nombre de panneaux pédagogiques installés - Nombre d'évènements mis en place sur ces espaces 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation et utilisation des espaces pédagogiques par les visiteurs et les écoles - Satisfaction des utilisateurs
Désimperméabilisation des cours d'écoles	<ul style="list-style-type: none"> - Surface désimperméabilisée - Nombre d'écoles impactées 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectivité du projet - Satisfaction des utilisateurs

Données récupérables auprès du Service Développement Durable et de la Direction des Techniques

1.2 en proposant un service public accueillant, disponible et accessible pour tous

→ Améliorer et colorer par du fleurissement le parvis et la façade de la Mairie en toutes saisons, dans le Jardin des couleurs, planter des essences de fleurs colorées, entretenir en « gestions différenciées » tous les espaces verts ;
 → proposer des heures d'ouverture des services publiques étendues, proposer un accueil téléphonique simplifié, organiser formellement l'accueil de nouveaux habitants ;
 → après évaluation, rendre accessible l'ensemble des structures de services public aux personnes en situation de handicap, sensibiliser le personnel, les habitants à l'accueil et l'inclusion des personnes porteuses de handicap, collaborer avec des organisations spécialisées, accueil de stagiaires ou personnes en difficulté (sociale ou handicap) dans les services municipaux.

1.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Fleurissement du parvis, de la façade et du Jardin des couleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites fleuris et d'espaces verts entretenus - Nombre de variétés plantées 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation et niveau de satisfaction des administrés et des utilisateurs de ces espaces - Respect des plantations - Diversité des espèces et couleurs de fleurs utilisées - Qualité et entretien des plantations
Entretien en « gestions différenciées » de tous les espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites entretenus en « gestion différenciée » - Taux des sites entretenus en « gestion différenciée » 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place effective de pratiques de gestion différenciée. - Niveau de propreté et d'entretien des espaces verts évalué régulièrement - Utilisation de méthodes écologiques et durables pour l'entretien des espaces verts
Plus de disponibilité : heures d'ouverture des services publics étendues, accueil téléphonique simplifié	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jours et d'heures supplémentaires d'ouverture - Réduction du temps d'attente pour accéder aux services publics par téléphone 	<ul style="list-style-type: none"> - Élargissement des horaires d'ouverture des services publics - -- Satisfaction des résidents par rapport à l'accès étendu aux services publics - Qualité de l'accueil téléphonique évaluée par les usagers. - Utilisation de systèmes d'automatisation ou d'autres outils pour faciliter l'accès téléphonique
Accessibilité aux personnes porteuses de handicap ou en difficulté sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aménagements sur l'espace public et pour les structures municipales - Nombre de temps de sensibilisation/formation - Nombre de personnes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'aménagements - Sensibilisation ou formation à l'accueil aux personnes porteuses de handicap ou en difficulté sociale - Satisfaction des usagers et des personnes accueillies

Données récupérables auprès des Directions des Techniques et des Ressources (Service Population)

1.3 en formalisant autant que de besoin la participation citoyenne

→ Mise en place de réunions publiques, des consultations en ligne et/ou des groupes de travail, pour permettre aux habitants de contribuer aux décisions concernant l'aménagement et le développement de la commune ;
 → encourager les initiatives communautaires et soutenir leurs projets en mettant à disposition des ressources matérielles et financières et en valorisant leur action via les supports de communication de la collectivité.

1.3	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions publiques organisées - Nombre d'actions, projets s'appuyant sur une participation citoyenne - Nombre de citoyens impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> - Variété des supports mis en place
Initiatives de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives relevées - Estimation du coût approximatif de l'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Type et qualité de l'accompagnement proposé

Données récupérables auprès de la Direction Générale des Services, des Services Communication et Fêtes et Cérémonies

2 Assurer un accès équitable et abordable au logement décent pour tous les résidents de la commune

2.1 en veillant à un système équitable des attributions d'appartements

- Système centralisé et transparent de gestion des demandes de logements sociaux facilitant la répartition équitable des logements disponibles en fonction des besoins et des critères d'éligibilité ;
- représentation de la collectivité et participation aux commissions logements des bailleurs.

2.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Attribution des logements	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes de logements instruites - Nombre de logements attribués par types et par bailleurs - Taux de refus d'attribution - Nombre de demandes en liste d'attentes 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution du nombre de demandes - Évolution du nombre de demandes en liste d'attentes - Participation effective aux instances en lien avec l'attribution des logements
Représentation de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participations aux instances en lien avec le logement 	

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale

2.2 en mobilisant les bailleurs sociaux dans l'entretien de leur patrimoine (appartements, parties communes, pieds d'immeubles)

- Utiliser la TFPB comme un outil pour encourager les bailleurs à maintenir leurs biens immobiliers en bon état et à les rendre disponibles sur le marché locatif ;
- veiller au taux de vacances par secteurs géographiques et par bailleurs afin d'agir sur un équilibre des peuplements ;
- continuité des « diagnostics en marchant » intégrés à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

2.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Mobilisation des bailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Coûts des dépenses d'entretien (TFPB) en lien avec l'entretien, la rénovation du patrimoine des bailleurs - Taux de vacances par zones d'habitation et par bailleurs - Nombre de diagnostics en marchant organisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du lien et du travail partenarial avec les bailleurs du territoire - Évolution du taux de vacances - Satisfaction des locataires - Participation effective et active des bailleurs aux diagnostics en marchant - Prise en considération et réactivité des bailleurs des éléments rapportés lors des diagnostics en marchant

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale et du Service Politique de la Ville

2.3 en garantissant la qualité des logements locatifs

- Continuité de la mise en place du permis de louer ;
- veiller à la qualité des travaux dans le cadre du NPNRU.

2.3	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Permis de louer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers traités - Nombre de dossiers problématiques - Nombre de refus d'attribution du permis 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution du nombre de dossiers traités, des dossiers problématiques, des refus d'attribution, du taux d'attribution
Travaux NPNRU	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chantiers livrés 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des délais - Qualité des travaux - Satisfaction des résidents

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale et du Service Politique de la Ville

3 Créer un environnement sécuritaire, protecteur et sain pour tous les résidents de la commune

3.1 en veillant à la mise à jour et la réactivité des divers moyens de sécurité

→ Plan communal de sauvegarde (PCS), appel à candidature de volontaires pour créer une réserve communale de la sécurité civile, maintien en état et listing à jour des défibrillateurs sur le territoire, formation des agents aux gestes de premiers secours ;

→ organisation d'exercices : PPMS (Plan Particulier de mise en sécurité) dans les écoles, exercice de crise PCS, importance du passage d'information via les supports de communication de la Ville, dispositif « Alerte SMS », exercices d'évacuation de locaux communaux.

3.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mises à jour du PCS - Nombre de candidats volontaires pour la réserve communale de sécurité civile - Nombre de défibrillateurs en fonctionnement - Nombre d'agents formés aux premiers secours 	- Sentiment de sécurité des habitants
Exercices variés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exercices organisés par type - Nombre de personnes concernées par les exercices - Nombre d'informations passées en lien sur les supports de communication (panneaux lumineux, télévision du CSF, Magazine municipal) - Nombre d'alerte SMS passées 	- Qualité des exercices organisés

Données récupérables auprès de la Direction Générales des Services, des Services Police Municipales et de la Direction des Techniques

3.2 en renforçant la sécurité publique et en promouvant la médiation et le vivre-ensemble

→ Déployer la vidéoprotection dans les zones sensibles de la commune pour dissuader les actes de délinquance, améliorer la surveillance et faciliter l'intervention des forces de l'ordre en cas de besoin, communiquer et déployer l'opération « Tranquillité vacances » proposée par la Police Municipale, assurer une veille de la prévention de la délinquance via le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance), soutenir le lien Police Nationale / Police Municipale ;

→ renforcer les effectifs et les moyens humains qualifiés (police, médiateurs, agents du social, agents sécurité-école pour assurer une présence visible et rassurante, et garantir une réactivité accrue face aux situations de sécurité ;

→ recruter, former et garantir la présence de médiateurs, d'agents pour intervenir dans les quartiers, les écoles, les transports en commun et les lieux publics, favorisant la résolution pacifique des conflits et la promotion du vivre-ensemble ;

→ organiser des évènements, des actions de sensibilisation et d'éducation civique pour encourager le bien vivre-ensemble la médiation, le dialogue et la solidarité entre les résidents mobiliser les crédits afférents à la Politique de la Ville pour le QPV (Contrat de Ville, Quartiers d'été ou équivalent, TFPB) ;

→ collaborer avec l'ensemble des acteurs du territoire (association, prévention spécialisés, bailleurs...) afin d'agir efficacement sur le territoire en fonction des compétences de chacun (CLSPD) ;

→ aménager les espaces devant les structures municipales, les écoles pour assurer la sécurité des habitants et notamment les enfants, en installant des dispositifs de sécurité tels que des passages piétons sécurisés, des zones de dépose spécifiques et des aménagements paysagers favorisant une circulation apaisée ; politique sécuritaire de l'éclairage public.

3.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Vidéoprotection	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de caméras de vidéoprotection installées dans les zones sensibles - Nombre d'incidents dissuadés ou résolus grâce à la vidéoprotection - Nombre d'interventions de la police municipale en réponse aux situations de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Sentiment de sécurité des habitants - Retours des habitants sur l'efficacité de la médiation et son impact sur le vivre-ensemble

Présence humaine sur le territoire	- Nombre de professionnels intervenant sur la voie publique - Fréquence des îlotages pédestres de la Brigade citoyenne, de la Police Municipale, de la Police Nationale (journalière, hebdomadaire, mensuelle)	- Sentiment de sécurité des habitants - Retours des habitants sur l'efficacité de la médiation et son impact sur le vivre-ensemble
Evènements ou sensibilisations	- Nombre d'évènements ou sensibilisations organisés - Montants des crédits Politique de la Ville mobilisés par champs de compétences	- Intérêt et satisfaction des participants
Partenaires du territoire	- Nombre de partenaires mobilisés	- Variétés des partenaires (importance d'en impliquer un maximum)
Aménagement d'espaces	- Nombre d'aménagements réalisés pour assurer la sécurité devant les écoles (passages piétons, zones de dépose, aménagements paysagers). - Nombre d'infractions au code de la route constatées et sanctionnées aux abords des écoles - Nombre de cheminements doux créés	- Perception des habitants, parents, des enseignants et des élèves sur l'amélioration de la sécurité aux abords des structures municipales, des écoles - Adaptation de l'éclairage public - Linéaire aménagé

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale et du Service Politique de la Ville

3.3 en proposant un environnement de vie sain aux habitants de la commune

→ Sensibiliser aux différentes formes de pollution (air, déchets, rivière...);

→ veiller et accompagner les administrés à la compréhension, aux démarches en lien avec la ZFE-m (Zone à Faibles Emissions – mobilité);

→ entretenir efficacement les voiries et lutter contre les dépôts sauvages.

3.3	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Evènements ou sensibilisations	- Organiser des évènements, des actions de sensibilisation	- Intérêt et satisfaction des participants
ZFE-m	- Nombre de sollicitations en la matière	- Retour des administrés sur les renseignements fournis
Entretien du cadre de vie	- Volume et évolution des encombrants traités	- Qualité du cadre de vie relevée par les administrés

Données récupérables auprès de la Direction des Techniques (Service Cadre de vie) et du Service Développement Durable

Service(s) porteur(s)

Direction des Techniques (Service Cadre de vie)

Direction Action sociale (politique de la Ville)

Police municipale

Cibles

Nos actions ont pour ambitions, d'ici 2030 et année après année :

- de faire baisser la délinquance,
- améliorer le sentiment de sécurité et plus largement le bien-être des habitants.

Partenariats à mobiliser

Police Nationale, Education Nationale (école et collèges), bailleurs sociaux, services de l'Etat, prévention spécialisée

Interactions possibles avec d'autres ODD

ODD 1, 3, 9, 10 et 17

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



ODD – Energie propre et d'un coût abordable

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et à coût abordable

Précisions sur le contexte et les enjeux

L'énergie est au centre de presque tous les défis majeurs, mais aussi des perspectives prometteuses, qui se présentent au monde aujourd'hui. Qu'il s'agisse d'emplois, de sécurité, de changement climatique, de production de nourriture ou d'accroissement des revenus, **l'accès de tous à l'énergie est essentiel.**

Travailler dans ce sens est particulièrement important car cela a un effet direct sur la capacité à atteindre d'autres objectifs de développement durable. Mettre l'accent sur l'accès universel à l'énergie, l'augmentation de l'efficacité énergétique et l'utilisation accrue des énergies renouvelables grâce à de nouvelles opportunités économiques et professionnelles est crucial pour créer des communautés plus durables et inclusives et une résilience face aux problèmes environnementaux tels que le changement climatique.

En 2022, la situation française mais aussi mondiale (covid, guerre en Ukraine) fait que le prix des énergies flambe. La garantie de prix abordables est compliquée, certaines énergies se font rares et cela impactent forcément leurs prix.

État des lieux local

La commune de Darnétal est confrontée à des défis en matière de services énergétiques fiables, durables et modernes à coût abordable. L'accès à l'énergie est essentiel pour le développement économique, social et environnemental de la commune. Cependant, il est nécessaire de relever ces défis afin de garantir un approvisionnement énergétique adéquat, de promouvoir des sources d'énergie durables et d'assurer une accessibilité financière pour l'ensemble de la population.

En matière de services énergétiques, la commune de Darnétal dépend principalement des sources d'énergie traditionnelles. Cependant, ces sources sont non seulement coûteuses, mais parfois préjudiciables pour l'environnement en raison de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leur contribution au changement climatique. Il est donc nécessaire de diversifier le mix énergétique de la commune en faveur de sources d'énergie plus propres et renouvelables.

De plus, l'accessibilité financière aux services énergétiques pose un défi majeur pour de nombreux résidents de la commune, entreprise et associations. Les coûts de l'énergie sont souvent élevés, ce qui peut entraîner des difficultés pour les ménages à faible revenu pour payer leurs factures d'électricité et de chauffage. Il est primordial de promouvoir des mesures d'efficacité énergétique, de rénovation des logements pour une meilleure isolation et d'encourager l'utilisation de sources d'énergie renouvelable afin de réduire les coûts énergétiques pour tous les habitants.

ODD 7 sur le plan local

Limiter l'impact des coûts énergétiques pour la collectivité et pour les Darnétalais et promouvoir les énergies vertes

INFORMATION

Darnétal est la 3^e commune de Normandie la plus équipée en panneaux solaires par rapport à la surface de ses bâtiments publics et privés, avec un taux de huit pour mille. C'est le résultat d'un classement établi par la société namR, qui accompagne les pouvoirs publics en matière de transition écologique.

1. Encourager la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique

1.1 en informant, sensibilisant les agents, les habitants, les commerçants sur l'intérêt et l'objectif des réductions des consommations d'énergies

→ En interne, sensibilisation, formation et passage d'informations via les réunions d'équipes, de services, utilisation de la newsletter interne (DD News), mise en place d'une communication visible dans les bâtiments communaux. Encourager et valoriser l'implication des agents dans la recherche de solutions pour réduire les consommations des fluides (lancement de l'opération « Initiatives DD » : un concours d'idées DD en interne... ;

→ pour les habitants : articles dans le Mag' Darnétal, asseoir dans le temps l'extinction de l'éclairage public (trame noire) quand cela est possible.

→ Pour les commerçants : développer et valoriser leurs pratiques DD, obtention de label, extinction des éclairages une partie de la nuit...

1.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions
Information, sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'articles émis en la matière (DD News ou Mag' Darnétal) - Nombre de supports visibles et d'initiatives proposées - Taux d'évolution de la consommation par type d'énergies dans les structures municipales 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de compréhension et d'acceptation des agents et habitants (enquêtes, sondages) - Réductions des consommations par poste - Qualité des relevés
Pour les professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commerces impliqués - Nombre de professionnels possédant un label de DD 	<ul style="list-style-type: none"> - Type de la démarche engagée par les professionnels - Type de label(s) obtenu(s)

Données récupérables auprès des Services Communication et Développement Durable

1.2 en réduisant toutes les consommations des fluides (électricité, gaz, bois, carburants) occasionnées par l'activités des agents municipaux

→ Réalisation de diagnostics énergétiques approfondis des bâtiments municipaux pour identifier les sources de gaspillage énergétique et mettre en place des actions de réduction de la consommation, telles que l'isolation, l'optimisation des systèmes de chauffage et de climatisation, et l'installation d'éclairage LED ;

→ optimisation des déplacements en encourageant les agents municipaux à privilégier les transports en commun, le covoiturage, le vélo ou la marche pour leurs déplacements professionnels. Mettre en place des infrastructures adaptées pour les vélos et favoriser les aménagements piétonniers ;

→ promotion du télétravail et de la flexibilité des horaires de travail pour réduire les déplacements et la consommation d'énergie liée aux trajets domicile-travail ;

→ système de suivi des consommations d'énergies et de fluides pour identifier les éventuelles anomalies, mesurer les progrès réalisés et ajuster les actions en conséquence. Les données de suivi peuvent être utilisées pour sensibiliser les agents et encourager des comportements plus responsables ;

→ généralisation de la mise en place de tout appareil permettant les diminutions de consommation d'énergies dans le bâtiments communaux (mousseurs, toilettes à double chasse, installation de LED, système d'arrosage aux gouttes à gouttes, isolation thermique, véhicules propres...) en fonction des capacités budgétaires de la ville.

1.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions
Diagnostics	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de diagnostics réalisés par type - Nombre de travaux réalisés suite aux diagnostics 	<ul style="list-style-type: none"> - Nature des travaux réalisés suite aux diagnostics) - Réductions des consommations par poste
Suivi des consommations	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de relevés par type d'énergies 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des consommations par type d'énergies - Qualité des relevés - Nature des ajustements réalisés

Installation d'appareils	- Nombre d'appareils installés ou travaux réalisés permettant des économies d'énergies	- Nature et efficacité des appareils
Déplacements, transports	- Nombre d'agents se déplaçant en transport en commun, en vélo, à pied	- Mode déclaratif des agents
Organisation du travail	- Nombre d'agents en télétravail - Nombre de jours télétravaillés	- Effectivité de la flexibilité des horaires de travail (sondage)

Données récupérables auprès de la Direction des Techniques, des Services Ressources Humaines, Communication et Développement Durable

2 Développer l'accès aux énergies renouvelables dans les nouveaux projets de construction ou acquisition et encourager les habitants à le faire

2.1 en envisageant les possibilités de bâtir des projets de constructions ou acquisitions autour d'énergies renouvelables

→ Extension du réseau de chaleur urbain, installation de panneaux photovoltaïques sur les places de parking (ombrières à voir avec la MRN pour l'espace public) ou sur les places de parking de l'espace communal voire sur les bâtiments communaux, renouvellement de la flotte automobile vers des véhicules propres en fonction des capacités budgétaires de la ville... ;

→ application du Décret tertiaire et respect des objectifs de réduction des consommations (40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, 60% d'ici 2050).

2.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions
Projets	- Nombre d'études réalisées - Nombre de projets concernés par type d'énergies - Nombre de sites équipés de panneaux photovoltaïques (+ surface + production)	- Effectivité des réalisations - Augmentation de la part d'énergie renouvelable dans les énergies utilisées
Décret tertiaire	- Taux de pourcentage atteint par rapport au pourcentage décrété par la loi	- Effectivité de la démarche

Données récupérables auprès de la Direction des Techniques, des Services Ressources Humaines, Communication et Développement Durable

2.2 en sensibilisant, informant les habitants et les acteurs locaux

→ Organisation de séances d'information, des ateliers et des campagnes de sensibilisation pour informer les habitants sur les impacts des changements climatiques et les mesures d'adaptation ;

→ sensibilisation (et valorisation de l'engagement) des acteurs locaux comme les entreprises et les associations, pour les impliquer dans la démarche de résilience (engagements DD des associations via le dossier de demande de subvention) ;

→ transmission, information auprès des syndicats et particuliers des aides de l'ANAH, de France Rénov', Energies Métropole...

2.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions
Sensibilisation et information	- Nombre de séances d'information, ateliers et campagnes de sensibilisation mises en place pour informer les habitants - Nombre d'associations impliquées avec des valeurs effectives DD - Nombre de syndicats et de particuliers informés sur les aides de l'ANAH	- Intérêt et satisfaction des habitants - Évolution du taux d'associations impliquées dans le DD

Données récupérables auprès de la Direction des Techniques, des Services Ressources Humaines, Communication et Développement Durable

2.3 en proposant, selon certaines conditions, la mise à disposition de paillis, de bois de chauffage issus de coupes sécuritaires dans l'espace forestier de la commune

→ Organisation d'une à deux distributions par an en fonction du volume de bois disponible

NB : les services municipaux envisagent du débardage à cheval pour les prochaines sessions de coupes sécuritaires en forêt.

2.3	Indicateurs quantitatifs	Précisions
Mise à disposition de bois de chauffage	- Nombre de stères de bois disponible par mise à disposition - Nombre de personnes présentes lors des mises à disposition	- Intérêt et satisfaction des personnes concernées - Impact sur le dégagement des espaces forestiers

Données récupérables auprès de la Direction des Techniques, des Services Ressources Humaines, Communication et Développement Durable

Service(s) porteur(s)

Direction des Techniques (Service Urbanisme)

Service Développement Durable

Cibles

Nos actions ont pour ambitions, d'ici 2030 et année après année :

- de diminuer de 10% les consommations d'eau et d'électricité dans les bâtiments communaux

Partenariats à mobiliser

Services de l'État, Collectivités territoriales, Éducation-Nationale, Bailleurs, Pôle-Emploi, Mission Locale, associations locales

Interactions possibles avec d'autres ODD

ODD 1, 9, 10, 11 et 12

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



ODD – Paix, justice et institutions efficaces

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Précisions sur le contexte et les enjeux

La lutte contre les menaces d'homicide, la violence contre les enfants, la traite des êtres humains et la violence sexuelle est importante pour promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives au service du développement durable. Cette lutte ouvre la voie de l'accès à la justice pour tous et à la mise en place d'institutions efficaces et responsables à tous les niveaux.

Alors que les affaires d'homicide et de trafic ont enregistré des progrès significatifs au cours de la dernière décennie, des milliers de personnes risquent encore d'être victimes de meurtres intentionnels en Amérique latine, en Afrique subsaharienne et en Asie. Les violations des droits de l'enfant par l'agression et la violence sexuelle continuent de sévir dans de nombreux pays du monde, d'autant que la sous-déclaration et le manque de données aggravent le problème.

Pour relever ces défis et créer des sociétés plus pacifiques et inclusives, il faut mettre en place des réglementations plus efficaces et transparentes et des budgets gouvernementaux complets et réalistes. L'un des premiers pas vers la protection des droits individuels est la mise en place d'un système mondial d'enregistrement des naissances et la création d'institutions nationales des droits de l'homme plus indépendantes.

État des lieux local

Favoriser la cohésion sociale passe par une approche globale qui tient compte à la fois de l'accès au droit (à la justice) et à l'exercice des droits fondamentaux de chaque individu.

La commune de Darnétal est une ville à taille humaine où la solidarité et le lien social revêtent une importance capitale pour la Municipalité.

En effet, depuis de nombreuses années, la commune de Darnétal a pris des mesures pour favoriser la cohésion sociale par un meilleur accès au droit et aux droits mais aussi en rendant accessibles les services municipaux (autant par une tarification adaptée que par la diversité des services). Cependant, pour atteindre pleinement l'Objectif de Développement Durable 16 de l'Agenda 2030, il est essentiel de continuer à renforcer ces actions, en améliorant la diffusion de l'information juridique, en sensibilisant davantage aux droits fondamentaux et en promouvant la participation citoyenne. En œuvrant de manière collective, la commune pourra créer un environnement inclusif, juste et équitable pour tous ses habitants.

ODD 16 sur le plan local
Favoriser la cohésion sociale par un meilleur accès au Droit et aux droits

INFORMATION

"Droit" (au singulier) fait référence à l'accès à la justice, à la législation et aux règles qui régissent la vie en société.

"Droits" (au pluriel) se réfère aux droits fondamentaux et aux libertés inhérentes à chaque être humain. Ces droits incluent, par exemple, le droit à la vie, à la liberté, à l'éducation, à la santé, à un logement décent, à la liberté d'expression, etc.

1 Fournir à tous les habitants une information claire et objective sur le droit d'ordre générale

1.1 en proposant des accompagnements spécifiques en fonction des problématiques ou questionnements

→ Permanences de conseils juridiques (médiation et conciliation) : proposer des services de médiation et de conciliation pour résoudre les conflits de manière amiable avant de recourir à des procédures judiciaires plus coûteuses. La médiation permet de faciliter le dialogue entre les parties et de trouver des solutions consensuelles, « coup de main paperasse » : services d'aide et d'accompagnement administratif pour aider les habitants à comprendre et à remplir les formulaires administratifs, notamment ceux liés aux droits sociaux, aux allocations, aux aides financières, aux dossiers administratifs scolaires, lors des suivis CCAS, orienter vers le professionnel ou structure adéquate (juges, officiers de police, tuteur, curateur médiateur)...

1.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Accompagnements spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de permanences organisées par type de problématique - Nombre de situations résolues - Nombre de personnes accueillis aux permanences de « coup de mains paperasse » - Nombre de dossiers suivis par type 	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfactions des bénéficiaires - Complétude des démarches

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale

1.2 en informant sur les droits fondamentaux et les principales lois qui concernent les citoyens

→ Articles dans le Mag' Darnétal, permanence de conseils juridiques : mise en place un centre d'information juridique accessible à tous les habitants.

Ce centre peut être géré par des professionnels du droit, tels que des avocats ou des juristes, et offrir des conseils gratuits ou à tarif réduit sur les questions juridiques d'ordre général.

Cela implique que chaque individu a le droit d'être traité équitablement et d'avoir accès à la justice en cas de besoin. Un "meilleur accès au droit" signifie que la commune s'engage à fournir des moyens et des services permettant aux citoyens d'exercer leurs droits, d'obtenir des informations juridiques, et d'accéder aux tribunaux si nécessaire. Cet objectif nécessite une veille administrative et la formation des agents municipaux.

1.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Informations	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'articles dans le Mag'Darnétal en lien avec le droit Idem 1.1 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectivité de la démarche
Permanence de conseils juridiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de permanences organisées - Nombres de suivis 	

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale

2 Garantir un traitement équitable dans l'accès aux droits, aux services municipaux

2.1 en proposant des dispositifs d'accompagnement, d'orientation de solidarité à l'égard des populations vulnérables

→ Personnes violentées (violences domestiques), maltraitées, personnes âgées, personnes en situation de précarité et/ou de handicap, migrants ou réfugiés.... Cela peut impliquer la mise en place d'une tarification solidaire ou de tarif réduit pour bénéficier des services municipaux, orienter vers une assistance juridique gratuite ou à tarif réduit pour ces groupes.

2.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Dispositifs d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers suivis par type - Nombre d'accompagnements 	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfactions des bénéficiaires - Complétude des démarches

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale

2.2 en proposant des services publics plus accessibles

→ Mise en place des guichets uniques où les citoyens peuvent obtenir des informations sur les différents services municipaux et en fonction des situations, des conseils sur leurs droits et obtenir l'aide nécessaire pour accomplir certaines démarches administratives ou être orienté vers le service adéquat ; étendre les temps d'ouverture au public des structures municipales.

Un meilleur accès aux droits" signifie que la commune s'efforce de garantir que tous ses habitants puissent jouir pleinement de leurs droits fondamentaux, sans discrimination ni exclusion.

2.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Accessibilité des services publics	- Nombre de bâtiments rendus accessibles par rapport au nombre total de bâtiments municipaux - Coûts dépensés par m ² de bâtiments municipaux	- Satisfactions des administrés

Données récupérables auprès de la Direction Générale des Services et de la Direction des Ressources

3 Favoriser la cohésion sociale

3.1 en organisant des événements communautaires, des rencontres intergénérationnelles et des activités culturelles ou sportives qui rassemblent les habitants autour d'intérêts communs

Cela permettra de créer des liens sociaux et de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté.

→ Fêtes de quartier (Robec en Fête ou événements organisés par l'Espace de Vie Sociale ou Centre social), activités multigénérationnelles par les structures municipales ou associatives, événements sportifs...

3.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Évènements communautaires	- Nombre d'évènements organisés par type	- Satisfactions des bénéficiaires - Complétude des démarches

Données récupérables auprès des Direction Action sociale et Culture, Jeunesse et Sport et du Service Développement Durable

3.2 en encourageant la participation citoyenne par la mise en place de mécanismes de consultation et de participation citoyenne dans le processus décisionnel de la commune.

→ Réunions publiques, des consultations en ligne et des forums de discussion, visites de quartier pour permettre aux citoyens de s'exprimer sur les enjeux qui les concernent.

3.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Participation citoyenne	- Nombre de dispositifs mis en place	- Satisfactions des administrés

Données récupérables auprès de la Direction Générale des Service et de la Direction Action sociale

3.3 en promouvant la diversité et l'inclusion en célébrant la diversité culturelle et sociale de la commune

→ Organisation d'événements interculturels, veiller également à l'intégration des populations migrantes en facilitant leur accès aux services, à l'emploi et à la vie sociale de la commune via le CCAS.

Renforcer le dialogue social aussi est une démarche à impulser entre les citoyens, les organisations locales, les élus et les autorités municipales. Cela permet de mieux comprendre les besoins et les attentes de la population en matière de service municipal, d'accès au droit et aux droits. Des consultations publiques peuvent être organisées pour impliquer les citoyens dans l'élaboration de politiques et de programmes en la matière. C'est notamment la démarche mise en place dans le cadre du projet urbain du Parc du Robec et la mise en place de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et les diagnostics en marchant.

3.3	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Diversité culturelle et sociale	- Nombre d'évènements organisés	- Satisfactions des administrés

Données récupérables dans le Bilan du Pôle Action sociale

Service(s) porteur(s)
Direction Générale des Services Direction Action sociale Direction des Ressources
Cibles
Nos actions ont pour ambitions, d'ici 2030 et année après année : - d'améliorer la satisfaction des administrés s'agissant de la qualité des services municipaux - d'améliorer la réactivité de services favorisant ainsi les réponses aux besoins des citoyens
Partenariats à mobiliser
Centre médico-social, Tribunaux, service de polices, Caisse d'Allocation Familiale, associations darnétalaises
Interactions possibles avec d'autres ODD
ODD 3, 5 et 10

FICHES ACTIONS

IMPORTANTES

- ODD 4 : Contribuer à l'égalité des chances
- ODD 15 : Préserver et protéger les écosystèmes locaux
- ODD 8 : Contribuer à une croissance économique locale
- ODD 14 : Agir pour la protection de l'eau
- ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat local pour le développement durable et le revitaliser

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



ODD 4 – Education de qualité

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, dans des conditions d'équité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Précisions sur le contexte et les enjeux

En France, l'éducation implique un grand nombre de parties prenantes au-delà de l'Éducation nationale. Il convient de s'interroger d'abord sur ce que couvre l'éducation pour que les collectivités territoriales puissent s'en emparer : formation initiale, formation continue, sensibilisation à l'information, apprentissage, parentalité, loisirs, sports, offres culturelles... : sur toutes ces approches, les collectivités territoriales ont un rôle à jouer.

Les compétences des collectivités territoriales en matière d'éducation reposent actuellement sur le financement des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. Qu'il s'agisse du fonctionnement matériel ou pédagogique, les collectivités territoriales ont effectivement une responsabilité dans le système d'éducation en France, et sont donc concernées par la mise en œuvre de l'ODD 4 et de ses cibles.

Mais l'éducation ne s'arrête pas à l'école, d'autres structures, dispositifs municipaux ou associatifs contribuent à l'éducation de par leur champ d'actions ; l'apprentissage peut se faire partout, pour tous et à tous moments.

État des lieux sur le plan local

Le rôle de la municipalité dans l'éducation est crucial pour garantir un accès équitable à l'éducation pour tous les habitants et pour promouvoir un développement éducatif de qualité.

En effet, la mairie est responsable de la gestion et de l'entretien des infrastructures éducatives locales (écoles maternelles et primaires), veillant à leur sécurité, leur adaptation aux besoins des élèves et leur maintenance. Elle peut également financer l'achat de matériel pédagogique et organiser des activités éducatives complémentaires. La mairie joue un rôle clé dans la promotion de l'éducation inclusive, en s'assurant que tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap, sont accueillis dans les écoles et les structures municipales, et en favorisant l'inclusion et la diversité. Elle peut soutenir des activités éducatives en dehors des heures scolaires, telles que des activités périscolaires, des ateliers éducatifs et culturels, des événements sportifs, voire des actions d'éducation à l'environnement. Elle aide également les familles en les orientant vers les ressources éducatives disponibles et en les aidant à accéder aux aides financières pour la scolarisation de leurs enfants.

Pour remplir cette mission, la municipalité établit des partenariats solides avec différentes structures, institutions et acteurs du territoire, contribuant ainsi à fournir un équilibre éducatif à l'enfant grâce à la mutualisation des ressources et des réseaux disponibles : secteur petite enfance, scolaire, périscolaire, associatif et sportif, éducation spécialisée (APER), culturel, programme de réussite éducative, école de musique, centre communal d'actions sociales (CCAS), CAF, Centre Médico-Social et PMI, Mission locale, DDCS, DDETS, l'Éducation Nationale, différents services de l'État, la Métropole Rouen Normandie, le Département (Bibliothèque, musées, services des Espaces naturels Sensibles (ENS).

La municipalité, forte de ces acteurs et de la mutualisation des moyens offerts à l'éducation, contribuera à apporter un équilibre à l'enfant en constituant des ressources, des moyens, des réseaux.

ODD 4 Plan local
Contribuer à
l'égalité des chances

Plus de 50% des élèves inscrits à l'école publique le sont dans une école en zone QPV ou limitrophe



1 Favoriser la réussite scolaire

1.1 en portant une attention rigoureuse sur les conditions matérielles d'apprentissage et de services

→ Sécurité, matériels (Investissement numérique), locaux, conditions d'accueil, équilibre du repas, adaptation pédagogique et didactique à chaque enfant, accessibilité en prenant les particularités de chaque enfant en compte (Protocole d'Accueil Individualisé, portail Famille, condition d'accueil pour les enfants porteurs de handicaps) ...

1.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Conditions matérielles d'apprentissage et de services	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des écoles équipées d'infrastructures sécurisées et adaptées aux besoins des élèves (locaux, aires de jeux, équipements de sécurité, etc.) - Ratio élèves/enseignants pour assurer une attention individualisée aux enfants. - Nombre d'élèves bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé pour répondre à leurs besoins spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de la satisfaction des parents et des enseignants concernant les conditions d'accueil et les aménagements pédagogiques - Évaluation de l'accessibilité des écoles aux enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques

Données récupérables auprès du Service Jeunesse (Affaires scolaires)

1.2 en proposant des dispositifs, des structures et services (inclusifs) adaptés aux familles permettant un épanouissement globale des enfants

→ Projet Educatif de Territoire (PEdT), Plan Mercredi, Programme Réussite Educative, Accompagnement Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), les Ateliers Familles, le Conseil Municipal des Enfants (CME), le Label Ville Amie des Enfants, Sport's cool, Espace de Vie Sociale (EVS)/Centre social, Programme de réussite Educative (PRE)...

1.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Dispositifs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants inscrits et participants aux différents dispositifs éducatifs (+ part concerné par un accueil inclusif) proposés par la commune (PEdT, Plan Mercredi, CLAS, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact des dispositifs sur l'épanouissement et la réussite des enfants et des enfants porteurs de handicaps - Feedback des familles et des bénéficiaires sur leur satisfaction et leur engagement dans ces dispositifs

Données récupérables auprès du Service Jeunesse (Affaires scolaires) et de la Direction Action sociale

2 Rendre accessible les services municipaux d'ordre culturels, sportifs, sociaux, de loisirs

2.1 en favorisant l'accessibilité des services municipaux en termes de coûts

→ Tarifs municipaux adaptés et évolutifs en fonction du quotient familial et de l'inflation, accompagnement financier à la pratique culturelle et sportive voir socio-éducative... ;

→ gratuité de la bibliothèque municipale

2.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Accessibilité des services municipaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et pourcentage des familles bénéficiant d'aides financières ou d'accompagnement pour accéder à des activités culturelles, sportives, ou socio-éducatives - Nombre de familles participant aux activités proposées par la commune. Nombre d'enfants inscrits ou participant à l'année aux différentes activités. Nombre de darnétalais inscrits à la bibliothèque municipale - Répartition générale des participants aux activités par Quotient Familial (QF) et hors-commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Perception de l'accessibilité des services municipaux par les familles à travers des enquêtes de satisfaction - Feedback des familles sur l'impact de ces aides et accompagnements sur leur bien-être et leur participation aux activités - Évolution de la répartition générale et hors commune

Données récupérables auprès du Service Jeunesse

2.2 en garantissant un accueil facile, adapté et étendu des services municipaux

→ Mise en place et maintien d'un portail en ligne pour les inscriptions aux services municipaux : développement d'un portail Familles pour simplifier et dématérialiser les procédures d'inscription.

→ révision et extension des horaires d'ouverture des services municipaux : adaptation des horaires d'accueil pour garantir une accessibilité étendue à différents services.

→ campagnes d'information : informer la communauté sur les nouvelles procédures d'inscription et les horaires étendus, en mettant l'accent sur la simplicité et la facilité d'accès.

2.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Portail d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'utilisation du portail en ligne : mesurer le pourcentage d'inscriptions effectuées via le portail en ligne par rapport aux inscriptions traditionnelles - Nombre d'inscriptions réalisées après la mise en place du portail Familles : calculer le nombre total d'inscriptions effectuées après la mise en œuvre du portail en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> - Facilité d'utilisation du portail Familles : évaluer la simplicité de la démarche d'inscription en ligne à travers des retours d'expérience qualitatifs
Horaires d'ouverture et d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Variation du nombre d'inscriptions suite à l'extension des horaires : comparer le nombre d'inscriptions avant et après l'extension des horaires pour évaluer son impact 	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des utilisateurs du portail et des horaires étendus : Recueillir des retours d'expérience pour évaluer la satisfaction des utilisateurs quant à la facilité d'utilisation du portail et à l'accessibilité des horaires - Accessibilité renforcée grâce aux horaires étendus : Recueillir des témoignages sur la manière dont l'extension des horaires a facilité l'accès aux services municipaux
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de campagnes, articles mises en place : Mag' Darnétal, site internet, panneaux lumineux, écran tv du Complexe sportif, flyers... 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'information : évaluer l'efficacité des campagnes de sensibilisation en mesurant la compréhension de la communauté

Données récupérables auprès des Services Jeunesse et Communication

3 Sensibiliser au développement durable

3.1 en développant des propositions de manifestations d'éducation à l'environnement pour tous les âges

→ constitution d'une équipe de personnes ressources (agents ville), mise en place de moments d'animations gratuites pour tous (même les scolaires), conception d'évènements (Jouer Nature, Printemps des Cultures, Journée d'automne...) et d'animations pédagogiques et ludiques (sur la pile, écogestes, gaspillage alimentaire, eau) autour du DD...

3.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Manifestations d'éducation à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de manifestations d'éducation à l'environnement organisées par la commune chaque année + nombre de participants par manifestation - Nombre d'animations pédagogiques et ludiques réalisées dans l'année dans les établissements scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de la satisfaction des participants à travers des enquêtes de satisfaction pour mesurer la pertinence et l'impact des manifestations - Feedback qualitatif recueilli auprès des participants, des enseignants pour évaluer l'apprentissage et la sensibilisation aux enjeux environnementaux - Mesure de l'engagement des scolaires dans les animations pédagogiques par le suivi de leurs comportements écologiques au sein de l'école et du foyer

Données récupérables auprès du Service Développement Durable

3.2 en continuant l'aménagement de lieux pédagogiques propices à l'apprentissage

→ panneaux BDR, verger, rucher, zone d'écopâturage, cressonnières, tables de tri, rives du Robec, panorama, sentiers de promenade, de randonnée...

3.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Aménagements de lieux pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de lieux pédagogiques aménagés dans la commune (panneaux BDR, verger, rucher, zone d'écopâturage, cressonnières, tables de tri, etc.)- Fréquentation moyenne des lieux pédagogiques par les habitants de la commune	<ul style="list-style-type: none">- Perception des habitants sur la qualité des aménagements et leur pertinence en tant qu'espaces d'apprentissage- Observations et retours sur l'impact des lieux pédagogiques sur l'apprentissage et la sensibilisation des visiteurs

Données récupérables auprès du Service Développement Durable

Service(s) porteur(s)
Direction Culture Jeunesse et Sport Service Développement Durable
Cibles
Nos actions ont pour ambitions, d'ici 2030 et année après année : <ul style="list-style-type: none">- d'augmenter les fréquentations des structures municipales- diminuer le sentiment d'inégalité
Partenariats à mobiliser
Partenaires, associations, acteurs du développement durable, institutions publiques, financeurs, associations.
Interactions possibles avec d'autres ODD
ODD 1, 3, 5, 8 et 10

15 VIE
TERRESTRE



ODD – Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Précisions sur le contexte et les enjeux

Les forêts recouvrent 30.7% de la surface de la planète, assurent la sécurité alimentaire et fournissent des abris, et sont essentielles pour lutter contre le changement climatique, protéger la biodiversité et les foyers des populations autochtones. En protégeant les forêts, nous pourrions également renforcer la gestion des ressources naturelles et accroître la productivité des terres.

Chaque année, 13 millions d'hectares de forêts sont perdus tandis que la dégradation continue des zones arides a conduit à la désertification de 3,6 milliards d'hectares. Même si près de 15% des terres sont actuellement protégées, la biodiversité est toujours menacée. La déforestation et la désertification – causées par les activités humaines et le changement climatique – posent des défis majeurs au développement durable et ont des répercussions négatives sur la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes qui luttent contre la pauvreté.

Des efforts sont déployés pour gérer les forêts et combattre la désertification. Deux accords internationaux sont actuellement mis en œuvre pour promouvoir l'utilisation des ressources de manière équitable. Des investissements financiers en faveur de la biodiversité sont également fournis.

État des lieux local

La préservation de la biodiversité au quotidien consiste à réduire l'impact de l'activité humaine sur les espèces communes et prendre conscience de leur importance. Notre territoire darnétalais s'étend sur 483 hectares et est séparé en partie de Rouen par une longue bande forestière (forêt de la Grand-Mare). À l'Est, la commune est encadrée par deux bois : le bois du Roule et le bois Pigache. Les zones « vertes » comprenant les zones dites naturelles (forêts et prairies) représentent près de la moitié des 483ha, dont 60 pour le bois du Roule classé site ENS (Espace Naturel Sensible) par le Département. L'enjeu d'utiliser ses espaces pour maintenir une présence de biodiversité forte est donc considérable.

L'Histoire de Darnétal et son développement sont intimement liés aux cours d'eau qui la traversent : l'Aubette et surtout le Robec. En effet, dès le Xe siècle, la construction d'une canalisation amenant le Robec vers Rouen permet l'installation de moulins utilisant l'énergie hydraulique. Plus tard (XIIIe siècle), des moulins à eau sont installés et permettent aux teintureries de se développer sur les rives du Robec.

Ce patrimoine naturel est à conserver, à valoriser, à protéger car il est l'ADN de la commune.

Le faire découvrir est un atout à utiliser car l'homme respecte toujours plus ce qu'il connaît.

ODD 15 sur le plan local

Préserver et protéger les écosystèmes locaux

INFORMATIONS

- 2019 : réalisation des 24h de la Biodiversité et d'un inventaire de la Biodiversité
- 2022 : installation d'un rucher
- 2023 : création d'une zone d'éco-pâturage
- Lutte contre le frelon asiatique et les chenilles processionnaires du chêne

1 Préserver, entretenir et valoriser les écosystèmes locaux

1.1 en préservant, entretenant, valorisant les espaces boisés

→ Mise en œuvre et suivi du plan de gestion en partenariat avec l'ONF, contrôle des activités humaines : règlement d'usage à mettre en place et l'accès aux espaces boisés pour limiter les activités potentiellement nuisibles, telles que la coupe illégale d'arbres, le feu de forêt, les sports motorisés ou la pratique sportive excessive, en installant des supports variés d'informations (panneaux pédagogiques, plan de la forêt...), nettoyage régulier des sentiers...

1.2 en préservant, entretenant, valorisant les rivières

→ Collaborer avec le Syndicat mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec, contrôle des activités humaines, en installant des supports variés d'informations (panneaux pédagogiques), promouvoir l'éducation environnementale et sensibiliser les résidents-riverains à l'importance de préserver les rivières à travers des programmes d'éducation et de sensibilisation dans les écoles, les centres communautaires et lors d'événements publics...

1.1 et 1.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Espaces boisés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de supports installés - Nombre d'incivilités constatées liées à un mauvais usage 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectivité de la mise en œuvre du Plan de gestion et du règlement d'usage - Qualité de l'entretien par la satisfaction des usagers - Respect de la réglementation
Rivières		<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de sensibilisation des résidents-riverains grâce aux programmes d'éducation environnementale - Évaluation de la qualité de l'eau et de la biodiversité aquatique

Données récupérables auprès du Service Développement Durable et de la Direction des Techniques

1.3 en préservant, entretenant, valorisant les espaces verts

→ Planification et conception d'espaces verts durables : plantation d'espèces indigènes (arbres et fleurs locales produits par les services) et mellifères, création de corridors écologiques (trame noire et verte), pratiques de gestion respectueuses de l'environnement (attention portée à la gestion différenciée, fauche tardive), candidature au dispositif « Villes et villages fleuris » ...

1.3	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plantation d'espèces indigènes par type et mode de production (arbres et fleurs locales, production interne) - Nombre d'actions en lien avec les corridors écologiques (trame noire et verte) 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de satisfaction des résidents vis-à-vis des espaces verts - Évaluation de la biodiversité et de la santé des écosystèmes dans les espaces verts (présence de biodiversité) - Niveau de récompense aux concours de Villes et Villages fleuris

Données récupérables auprès de la Direction des Techniques (Service Cadre de vie)

2 Favoriser le développement d'une biodiversité saine

2.1 en veillant aux aménagements de l'espace urbain

→ Création d'espaces verts, de jardins publics et de parcs urbains, gestion raisonnée de l'éclairage nocturne, extension de l'entretien des espaces verts en gestion différenciée, renaturation des espaces minéraux, lutte contre les îlots de chaleur en zone urbaine (plantation d'arbres, ombrières)

2.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Aménagements de l'espace urbain	- Nombre d'aménagements réalisés dans l'espace urbain conformes aux principes de durabilité et de développement durable (parcs, jardins, espaces verts, zones piétonnes, pistes cyclables, etc.)	- Niveau de satisfaction des résidents vis-à-vis des aménagements de l'espace urbain (mesuré à travers des enquêtes de satisfaction ou des retours d'opinion des citoyens)

Données récupérables auprès de la Direction des Techniques (Service Cadre de vie)

2.2 en luttant contre les espèces envahissantes

→ Inventaires et localisations précises des présences des espèces envahissantes, éradication

2.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Espèces envahissantes	- Nombre d'espèces envahissantes identifiées et surveillées dans la commune	- Efficacité des mesures de lutte mises en place (par exemple, le taux de réduction de la population des espèces envahissantes ou l'impact sur les écosystèmes locaux)

Données récupérables auprès de la Direction des Techniques (Service Cadre de vie)

3 Communiquer sur, sensibiliser et éduquer à l'environnement

3.1 en organisant des campagnes de sensibilisation

→ Sur des thèmes environnementaux spécifiques tels que la préservation des espaces naturels, la biodiversité locale, la gestion des déchets, le recyclage, la lutte contre la pollution, etc.

Utilisation des différents canaux de communication tels que les panneaux d'affichage, les dépliants, les réseaux sociaux, le site web de la commune (section dédiée et mise à jour), le Mag' Darnétal, en interne le DD News... ;

→ installation de panneaux d'information dans les parcs, les espaces naturels et les lieux publics pour informer les résidents et les visiteurs sur la biodiversité locale, les espèces végétales et animales, les zones protégées, ... ;

→ mise à disposition à l'accueil de la Mairie ou dans les événements municipaux d'une documentation dédiée à l'environnement (flyer, fascicules, guides pratiques, rapports environnementaux, etc.) ...

3.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Campagnes de sensibilisation	- Nombre d'articles publiés dans le Mag'Darnétal chaque année - Taux de participation ou d'engagement des résidents dans les actions environnementales après avoir été exposés aux campagnes de sensibilisation	- Perception des habitants quant à l'efficacité des campagnes de sensibilisation (recueillie par des enquêtes ou des retours d'opinion) - Niveau de compréhension et de prise de conscience des enjeux environnementaux après les campagnes (évalué par des questionnaires) - Témoignages ou anecdotes de habitants montrant l'impact positif des campagnes sur leurs comportements environnementaux - Reconnaissance externe de la commune pour la qualité et la portée des campagnes (prix, mentions, collaborations avec d'autres organismes)

Données récupérables auprès du Service Communication

3.2 en organisant des événements éducatifs liés à l'environnement adaptés à chaque public

→ continuité des évènements déjà connus (Jouer nature, Journée d'automne, Semaine du Développement Durable par ex.) conférences, des ateliers, des visites guidées dans les espaces naturels, des projections de documentaires environnementaux, des concours sur des thèmes environnementaux, des journées de nettoyage et de plantation d'arbres, etc.

→ interventions pédagogiques et d'éducation à l'environnement dans les écoles locales en collaboration avec les enseignants et les éducateurs. Organisation d'activités pédagogiques qui encouragent les élèves à comprendre les enjeux environnementaux et à adopter des comportements respectueux de l'environnement.

→ implication des différentes générations dans les initiatives de sensibilisation en créant des programmes adaptés aux besoins et aux intérêts des enfants, des jeunes, des adultes et des personnes âgées.

3.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Événements éducatifs liés à l'environnement adaptés à chaque public	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'événements éducatifs organisés par groupe d'âge ou public cible (enfants, jeunes, adultes, personnes âgées) - Taux de satisfaction des participants à ces événements (mesuré par des sondages ou des évaluations après l'événement) - Nombre d'écoles ou d'institutions partenaires impliquées dans les événements éducatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des participants sur la pertinence et la qualité des contenus éducatifs (retours des évaluations ou des commentaires des enseignants par ex.) - Témoignages ou retours d'expérience des participants démontrant un changement d'attitude ou de comportement suite aux événements - Niveau de satisfaction des partenaires et des institutions impliquées dans les événements

Données récupérables au Service Développement Durable

3.3 en encourageant les actions citoyennes (individuelles ou collectives) et la formation des agents

→ organisation des défis, des concours et des récompenses pour les initiatives environnementales locales.

→ sensibilisation et formation des agents municipaux à l'importance de l'ODD 15 et à leurs rôles dans la préservation de l'environnement local, afin qu'ils puissent être des relais efficaces dans la communication et la sensibilisation.

3.3	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Actions citoyennes (individuelles ou collectives) et la formation des agents	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions citoyennes enregistrées (participation à des nettoyages, des plantations d'arbres, des initiatives de recyclage, etc.) - Nombre de formations dispensées aux agents municipaux sur les enjeux environnementaux et les pratiques durables 	Impact positif des actions citoyennes sur l'environnement local (réduction des déchets, amélioration des espaces verts...

Données récupérables au Service Développement Durable + Ressources humaines

Service(s) porteur(s)

Service Développement Durable

Direction des Techniques (Service Cadre de vie)

Cibles

Nos actions ont pour ambitions, d'ici 2030 et année après année :

- de préserver, restaurer et exploiter durablement les écosystèmes du territoire,
- d'améliorer les connaissances des publics darnétalais en matière de développement durable

Partenariats à mobiliser

Éducation nationale, Métropole Rouen Normandie, le Département 76, Fredon, Syndicat des bassins versants, Smédar...

Interactions possibles avec d'autres ODD

ODD 2, 11, 12 et 14

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



ODD – Travail décent et croissance économique

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Précisions sur le contexte et les enjeux

Environ la moitié de la population mondiale vit encore avec l'équivalent d'environ 2 dollars par jour. Le taux de chômage dans le monde atteint les 5,7%. Dans trop d'endroits, avoir un emploi ne garantit pas la capacité d'échapper à la pauvreté. La lenteur et le caractère inégal de ces progrès font que nous devons revoir et réorganiser nos politiques économiques et sociales visant à éliminer complètement la pauvreté.

Le manque continu de possibilités d'emploi décent, l'insuffisance des investissements et la sous-consommation ont conduit à une érosion du contrat social de base qui sous-tend les sociétés démocratiques, à savoir que tout le monde doit partager les progrès enregistrés. La productivité du travail diminue et les taux de chômage augmentent, les niveaux de vie commencent à baisser en raison de la baisse des salaires.

Pour réaliser une croissance économique durable, il faut que les sociétés créent les conditions garantissant aux gens des emplois de qualité qui stimulent l'économie sans avoir des effets nocifs sur l'environnement. Des opportunités d'emploi et des conditions de travail décentes sont également nécessaires pour l'ensemble de la population en âge de travailler.

État des lieux local

Le diagnostic local laisse apparaître un faible niveau de ressources des habitants de Darnétal.

La grande majorité des entreprises sont des entreprises artisanales et commerciales de moins de 10 salariés. La proximité de Rouen, la proximité d'axes routiers structurants sont des atouts en termes d'implantation.

Récemment les commerçants se sont organisés en association pour dynamiser l'animation commerciale.

Darnétal a un passé industriel riche et a été touchée de plein fouet par la crise de l'industrie textile laissant sur place une population ouvrière avec un petit niveau de qualification. Cependant ces dernières années le niveau de qualification progresse.

Cette crise industrielle a également généré des friches industrielles dont deux d'entre elles ont été reconverties en zone d'activités commerciales (ZAC).

ODD 8 sur le plan local Contribuer à une croissance économique locale

Précisions locales

La Ville a confié à un agent la mission développement économique afin d'accueillir au mieux les personnes susceptibles de proposer une activité entrepreneuriale. Cette intervention est d'autant plus nécessaire que la majorité des entreprises implantées dans la commune sont des Petites et Moyennes Entreprises.

- 39% des ménages fiscaux sont imposés
- Revenu médian : 18 580€ (21 300€ en Seine Maritime)

1 Promouvoir l'entrepreneuriat local

1.1 en encourageant la création et le développement d'entreprises locales

→ incitations fiscales, organisation de formations, rencontres entrepreneuriales, aide à l'installation (gratuité de loyers) ...

1.1	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Création et le développement d'entreprises locales	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises nouvellement créées ou développées chaque année dans la commune - Montant total des incitations fiscales accordées aux entreprises locales. Nombre de participants aux formations ou rencontres entrepreneuriales organisées par la commune - Nombre d'entreprises bénéficiant d'une aide à l'installation (gratuité de loyers, subventions, etc.). - Montant des achats locaux effectués par la commune (hors marchés publics). 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de satisfaction des entrepreneurs bénéficiant du soutien de la commune (sondages, retours d'expérience, etc.) - Diversité des secteurs économiques soutenus par la commune (pour assurer une économie locale diversifiée et résiliente). - Pérennité des entreprises créées ou développées avec l'aide de la commune (nombre d'entreprises toujours en activité après 1, 2 ou 3 ans).

Données récupérables auprès de la Direction Générale des services

1.2 en soutenant les différents secteurs économiques locaux

→ Identification et soutien des secteurs d'activité économique à fort potentiel dans la commune, valorisation des entreprises via le magazine municipal (en mettant l'accent sur ceux qui sont respectueux de l'environnement et durables), en privilégiant les achats locaux (achats hors-marchés publics) ...

1.2	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Soutien aux différents secteurs économiques locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises concernées par un soutien - Nombre de valorisations par le magazine municipal 	-Types de soutiens accordés

Données récupérables auprès de la Direction Générale des services

2 Contribuer au développement du travail décent en s'appuyant sur le dispositif TZCLD

Darnétal a été déclaré Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) Emergeant. Ce projet a vocation à faire valoir le droit à l'emploi (comme droit inscrit dans la Constitution). Ce projet, en permettant l'accès à l'emploi, a vocation à réduire la précarité et ainsi à dynamiser le tissu économique local.

Le projet TZCLD constitue le principal levier permettant de travailler sur cet objectif Il permet de tendre à résorber la privation d'emploi qu'elle soit totale, régulière ou partielle. Les personnes privées durablement d'emploi sans solution devraient avoir la possibilité d'être recrutées en CDI et à temps choisi dans une Entreprise à But d'Emploi (EBE). Les temps partiels subis devraient donc être moins nombreux.

2.1 en facilitant l'accès à la formation et au développement des compétences

→ Mise en place des programmes de formation professionnelle et de développement des compétences pour permettre aux travailleurs d'acquérir de nouvelles qualifications et de s'adapter aux changements technologiques et économiques.

2.1	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Soutien aux différents secteurs économiques locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de programmes de formation professionnelle et de développement des compétences mis en place par la commune - Nombre de travailleurs ayant suivi une formation professionnelle financée ou soutenue par la commune - Taux de chômage et taux d'employabilité des travailleurs formés par la commune, indiquant l'efficacité des programmes de formation et leur adéquation avec les besoins du marché du travail local 	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des travailleurs bénéficiant des programmes de formation professionnelle - Qualité des programmes de formation professionnelle, évaluée par les travailleurs bénéficiaires (pertinence, actualité, adéquation avec les besoins du marché du travail)

Données récupérables au Pôle Action sociale

2.2 en promouvant des conditions de travail justes, adaptées et équitables

→ Respect des normes du travail, en garantissant des salaires équitables, des horaires de travail raisonnables et des contrats de travail sécurisés, adaptation du travail à la situation de chaque personne.

2.2	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Promotion des conditions de travail	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de contrats de travail sécurisés de l'EBE- Nombre de travailleurs bénéficiant d'aménagements de travail adaptés à leur situation (par exemple, horaires flexibles pour concilier vie professionnelle et vie familiale)	<ul style="list-style-type: none">- Perception de l'équité et de la justice sociale par les travailleurs au sein de l'EBE (enquêtes de satisfaction ou des groupes de discussion)

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale

2.3 en développement les compétences de la main-d'œuvre

→ Investissement dans la formation professionnelle et l'éducation afin de développer les compétences des travailleurs de l'EBE.

2.3	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Développement des compétences et de la main-d'œuvre	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de formations suivies par les salariés de l'EBE	<ul style="list-style-type: none">- Investissement dans la formation professionnelle et l'éducation afin de développer les compétences des travailleurs locaux, en tenant compte des besoins du marché du travail local et en favorisant l'adéquation entre l'offre de compétences et la demande d'emplois- Variété des compétences acquises

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale

3 Agir de façon exemplaire au sein même de la collectivité

3.1 en évaluant les conditions de travail existantes

→ Réalisation d'une évaluation approfondie et régulière des conditions de travail au sein de la mairie en impliquant les employés, les représentants du personnels et les responsables des ressources humaines (enquête Qualité de Vie au Travail (QVT) ;

→ identification des points forts et les domaines à améliorer en matière de qualité de vie au travail (mission du Comité Social Territorial (CST), continuité des groupes de travail initiés par les RH (Plan d'actions en faveur du présentisme)

...

3.1	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Enquête QVT	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de participants- Répartition par service- Pourcentage de réponse en fonction des différents critères	<ul style="list-style-type: none">- Positionnement de la Commune par rapport au national- Évaluation sur le management, le stress, organisation structurée...
CST	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de participants- Répartition par service- Pourcentage de réponse en fonction des différents critères- Nombre d'agents faisant appel aux membres du CST	<ul style="list-style-type: none">- Compte rendu des réunions- Meilleure communication- Prise en compte des situations posant problèmes pour l'agent
Plan de lutte contre l'absentéisme	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de participants- Nombre d'axes à travailler- Nombre d'idées et d'actions	<ul style="list-style-type: none">- Des services organisés- Moins de conflits par un meilleur management- Meilleure connaissance des risques- Un équipement plus adapté, moins de blessures et d'usure- Communication/information mise en place

Données récupérables auprès de la Direction des Ressources (Service Ressources humaines)

3.2 en promouvant la sécurité et la santé au travail

→ Mise en œuvre de formations et mesures de sécurité pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles, fournir un environnement de travail sûr et sain, et encourager une culture de prévention au sein de la collectivité...

→ bien-être au travail, management bienveillant propice au dialogue, réalisation d'une charte managériale, renforcement du dialogue social pour élaborer des politiques de travail équilibrées et concertées, ainsi que pour résoudre les conflits du travail de manière bienveillante, sport au travail, prévention santé...

3.2	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Formations	- Nombre de formations proposées par an - Nombre d'agents formés par an	- Satisfaction des agents
Prévention	- Nombre de dossiers d'accidents de travail - Nombre de commandes de matériel adapté - Nombre de visites dans les services	- Visite des agents sur leur lieu de travail - Satisfaction des agents - Moins d'absentéisme et d'accident - Déploiement du service Réalisation du Plan de prévention des risques
Management bienveillant	- Nombre de conflits	- Veille hiérarchique sur la formation et les style de management ? - Effectivité de la Charte managériale
Sport au travail	- Variété d'activités - Nombre de participants	- Attitude plus positive de l'agent - Meilleure implication - Moins de stress - Amélioration de la pratique
Prévention santé	- Nombre de test mis en place - Nombre de visite par le médecin sur site	- Mesure de la qualité de l'audition, de l'ergonomie du poste, des troubles musculo squelettiques

Données récupérables auprès de la Direction des Ressources (Service Ressources humaines)

Service(s) porteur(s)

Direction Action sociale (volet EMPLOI)

Direction des Ressources

Cibles

Nos actions ont pour ambitions, d'ici 2030 et année après année :

- de diminuer le taux de chômage dans toutes les catégories et particulièrement le taux des personnes privées d'emplois de longue durée
- de réduire le taux d'absentéisme dans l'ensemble des services municipaux

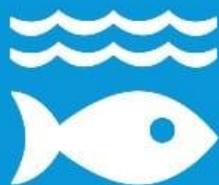
Partenariats à mobiliser

Entreprises locales, associations, agents municipaux, CNFPT

Interactions possibles avec d'autres ODD

ODD 1, 4, 5, 9 et 10

14 VIE AQUATIQUE



ODD – Vie aquatique

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Précisions sur le contexte et les enjeux

La gestion prudente de cette ressource vitale mondiale est un élément clé pour un avenir durable. Cependant, à l'heure actuelle, les eaux côtières se détériorent continuellement à cause de la pollution et l'acidification des océans a un effet de confrontation sur le fonctionnement des écosystèmes et de la biodiversité. Cela a également un impact négatif sur la pêche artisanale.

Les aires marines protégées doivent être gérées efficacement et dotées de ressources suffisantes, et des réglementations doivent être mises en place pour réduire la surpêche, la pollution marine et l'acidification des océans.

État des lieux local

Au cœur de notre commune de 9800 habitants, coule la rivière Robec, véritable joyau naturel qui serpente paisiblement vers la Seine qui elle-même se dirige vers la Manche. Les rives du Robec offrent un écosystème riche et diversifié, abritant une biodiversité remarquable. Cependant, ce précieux patrimoine aquatique est confronté à des défis environnementaux qui nécessitent notre attention et notre engagement collectif.

Afin de préserver la beauté et la vitalité du Robec, il est essentiel que nous agissions de manière proactive en faveur du développement durable. Bien que le Robec ne soit pas une mer, il est un microcosme de l'importance vitale des écosystèmes aquatiques et mérite toute notre attention et notre engagement.

Dans cette perspective, il est temps d'agir ensemble en faveur du Robec et de ses rives. Cette introduction est le point de départ d'un appel à l'action envers tous les acteurs de notre commune, des citoyens engagés aux élus et aux agents municipaux.

La réalisation de cet objectif nécessite le développement d'actions d'éducation à l'environnement sur la thématique et l'implication de la communauté entière ; que l'on soit riverains du Robec ou pas.

Une autre petite rivière traverse une partie de Darnétal : l'Aubette.

ODD 14 sur le plan local

AGIR POUR LA PROTECTION DE L'EAU

INFORMATION

Le Robec est vital pour Darnétal, fournissant eau et biodiversité. Son rôle écologique et économique en fait un élément indispensable du tissu communal, nécessitant une préservation attentive.

1 Encourager une gestion durable de ses ressources

1.1 en protégeant les zones sensibles et les habitats naturels

→ Identification des zones sensibles le long du Robec, telles que les zones humides (cressonnières) et les aires de reproduction d'espèces animales (LPO, Métropole Rouen Normandie), et mettez en place des mesures de protection pour préserver ces écosystèmes uniques ;

→ réalisation de relevés faunistique et floristique

1.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Zones sensibles et les habitats naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie totale des zones protégées : mesure de la surface totale des zones sensibles identifiées et protégées le long du Robec - Nombre d'espèces animales et végétales protégées, animales et végétales bénéficiant de mesures de protection spécifiques - Nombre de variétés et espèces relevées 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude écologique pour identifier les zones humides (cressonnières), les aires de reproduction d'espèces animales et les écosystèmes fragiles présents le long de la rivière - Établissement de zones de protection et de conservation pour préserver ces écosystèmes uniques, en collaboration avec des experts environnementaux et des organisations spécialisées (LPO, Métropole Rouen Normandie) - Effectivité des relevés

Données récupérables auprès de la Direction des Techniques (Service Cadre de vie)

1.2 en luttant contre la pollution et mettre en œuvre une politique stricte pour réduire la pollution du Robec

→ Sensibilisation sur les déchets, nettoyage le long des rives du Robec, installation de filets récupérateurs de déchets.

1.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Lutter contre la pollution et mettre en œuvre une politique stricte pour réduire la pollution du Robec	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de déchets collectée : mesure de la quantité de déchets récupérés par les filets récupérateurs ou lors d'opérations de nettoyage le long du Robec - Réduction des rejets polluants : suivi des données relatives aux rejets (industriels, agricoles et domestiques) afin de mesurer la réduction des polluants dans le Robec au fil du temps - Indice de qualité de l'eau : utilisation d'indicateurs tels que l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) pour évaluer la qualité de l'eau du Robec et surveiller les améliorations au fil du temps (voir avec le Syndicat des Bassins Versants) 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur les déchets : réalisation de campagnes de sensibilisation auprès des résidents, des écoles et des entreprises locales sur la gestion responsable des déchets et les conséquences de la pollution sur le Robec - Installation de filets récupérateurs de déchets pour récupérer les déchets flottants et les débris le long du cours d'eau

Données récupérables auprès de la Direction des Techniques (Service Cadre de vie)

2 Promouvoir une cohabitation harmonieuse avec ce cours d'eau qui nous relie à la nature et à notre histoire

2.1 en valorisant le patrimoine historique

→ Mise en valeur des sites historiques liés au Robec, tels que les moulins, les usines tinctoriales et les anciennes usines : faciliter l'organisation de visites guidées ou des événements culturels pour sensibiliser les habitants et les visiteurs à l'histoire riche de la rivière, création de promenades pédagogiques (pose de panneaux), possible accompagnement au développement des projets reposant sur l'énergie hydraulique...

2.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Valorisation du patrimoine historique	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visites guidées et événements culturels organisés - Nombre de sites historiques restaurés : moulins, d'usines tinctoriales et d'anciennes usines rénovés et transformés en musées, espaces culturels ou centres d'interprétation pour partager l'histoire industrielle de la région - Nombre de panneaux réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation effective aux visites guidées et événements culturels organisés pour sensibiliser à l'histoire riche de la rivière Robec - Niveau de satisfaction des participants : échanges ou enquêtes de satisfaction auprès des participants pour évaluer leur appréciation de la valorisation du patrimoine historique et de la qualité des activités proposées

Données récupérables auprès de la Direction des Techniques (Service Cadre de vie)

2.2 en encourageant la rénovation et la restauration des rives et si possibles des ouvrages/infrastructures historiques

→ Si possible, envisagez la rénovation et la restauration des moulins et des usines pour préserver leur patrimoine architectural. Ces lieux peuvent être transformés en musées, en espaces culturels ou en centres d'interprétation pour partager l'histoire industrielle de la région ;

→ aménagement des rives du Robec de manière à créer des espaces publics attractifs et conviviaux, tout en préservant la nature environnante. Des promenades, des pistes cyclables et des aires de pique-nique peuvent permettre aux habitants de profiter pleinement de la rivière tout en protégeant ses écosystèmes. Utilisation du « génie végétal » qui vise, par la mise en œuvre des techniques utilisant les végétaux (« végétalisation ») et leurs propriétés mécaniques et/ou biologiques, pour : contrôler la stabilisation et la gestion des sols érodés mais aussi la restauration, la réhabilitation ou la renaturation de milieux dégradés, incluant une intégration paysagère des aménagements.

2.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Rénovation et la restauration des rives et des ouvrages ou infrastructures historiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visites guidées et événements culturels organisés - Nombre de sites historiques restaurés : moulins, d'usines tinctoriales et d'anciennes usines rénovés et transformés en musées, espaces culturels ou centres d'interprétation pour partager l'histoire industrielle de la région - Nombre de panneaux réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - État de conservation des sites historiques pour déterminer les besoins de rénovation et de restauration - Appréciation des espaces publics aménagés : retours des habitants sur l'appréciation des espaces publics créés le long du Robec, tels que les promenades, les pistes cyclables et les aires de pique-nique

Données récupérables auprès de la Direction des Techniques (Service Cadre de vie)

Service(s) porteur(s)

Direction des Techniques (Service Cadre de vie)
Service Développement Durable

Cibles

Nos actions ont pour ambitions, d'ici 2030 et année après année :

- d'améliorer l'état de pollution des rives du Robec et de l'Aubette sur le territoire de Darnétal
- d'encourager les aménagements de toute sorte contribuant à l'esthétique visuel

Partenariats à mobiliser

Syndicat des Bassins Versants, Métropole Rouen Normandie, Agence de l'eau

Interactions possibles avec d'autres ODD

ODD 6,7,12,15

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



ODD – Partenariat pour la réalisation des objectifs

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

Précisions sur le contexte et les enjeux

Des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour un programme de développement durable réussi. Ces partenariats inclusifs construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre des préoccupations, des intérêts.

Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les partenariats de financement, notamment avec une augmentation de l'aide destinée aux réfugiés dans les pays donateurs. Davantage de partenariats sont nécessaires pour la fourniture de services à large bande fixes, qui sont actuellement très inabordables. Il y a également un manque de recensements de la population et des logements nécessaires pour fournir des données ventilées qui constituent la base des politiques et des programmes de développement.

Au niveau international, une action urgente est nécessaire pour mobiliser, rediriger et débloquer le pouvoir des milliers de milliards de dollars de ressources privées pour réaliser les objectifs de développement durable. Des investissements à long terme sont nécessaires, telles que l'investissement direct étranger dans les secteurs clés, en particulier dans les pays en développement. Ces secteurs comprennent l'énergie durable, les infrastructures et le transport, et la technologie de l'information et des communications.

Le secteur public doit établir une orientation claire sur cette question. L'examen et le suivi des cadres, des règlements et des structures d'incitation qui permettent de tels investissements doivent être remaniés de manière à attirer les investissements et à renforcer le développement durable. Ils devraient également renforcer les mécanismes nationaux de surveillance, en particulier les institutions supérieures de contrôle et la fonction de vérification correspondant à la législation.

État des lieux local

Au niveau local, mettre en œuvre l'ODD 17 est un moyen efficace pour garantir le succès des objectifs de tous les autres ODD mais aussi d'assurer la bonne réalisation des projets municipaux (quels qu'ils soient). En effet, agir de concert et activer toutes les synergies du territoire est essentiel à la concrétisation, réalisation de nos actions.

Concrètement, pour la commune, il s'agit de mobiliser, encourager le partenariat local en collaborant avec le mouvement associatif, les habitants, le secteur privé ainsi que, en fonction des besoins et opportunités, les collectivités territoriales : Métropole Rouen Normandie, Département, Région, Etat notamment. Ces derniers sont d'ailleurs incontournables dans la recherche de financements. En e

Pour la ville de Darnétal, la mise en œuvre de projets nécessite des ressources financières et Darnétal (comme d'autres communes de même strate) est confronté à des défis pour accéder aux financements nécessaires, il est donc essentiel de rechercher des sources de financement, notamment des subventions, des partenariats public-privé ou des fonds de développement.

Pour se faire, il est également primordial pour la commune de renforcer ses capacités locales en formant le personnel municipal ou en recrutant du personnel capable de mobiliser, fédérer autour d'un projet.

ODD 17 Plan local

RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT LOCAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

INFORMATION

La commune est attachée à coordonner son action en faveur du développement durable avec ses partenaires techniques et / ou financiers (Etat, Métropole, autres collectivités, privés, ...). Pour poursuivre les actions de la commune, la Municipalité s'appuie à la fois sur des opérateurs locaux mais aussi sur des services municipaux sensibilisés et professionnalisés.

1 MOBILISER AUTANT QUE POSSIBLE LES PARTENAIRES LOCAUX

Impliquer davantage techniciens, élus et partenaires dans un projet local de développement durable en se basant sur leurs préoccupations semble essentiel à une bonne réalisation des projets municipaux et par conséquent des ODD de l'Agenda 2030. En effet, les actions de partenariat, de coopération peuvent aider à atteindre les objectifs de chacun et vice versa. Libre à chacun de se saisir des opportunités.

1.1 en établissant des partenariats solides avec le mouvement associatif, le secteur privé et les collectivités territoriales.

- Identifier les acteurs clés : recenser les organisations associatives, les entreprises locales, et les collectivités territoriales pouvant potentiellement collaborer ;
- établir des relations de confiance : engager un dialogue ouvert et constructif pour établir des relations de confiance avec les partenaires potentiels ;
- définir des objectifs communs : travailler avec les partenaires pour identifier des objectifs et des projets qui bénéficieront à la collectivité ;
- structurer la collaboration : élaborer des accords de partenariat formels (conventions) pour définir les rôles, les responsabilités et les engagements de chaque partie.

1.1	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats établis - Nombre de projets communs initiés - Montant total des ressources mobilisées grâce aux partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> - Variétés des partenariats initiés - Niveau de confiance et de satisfaction des partenaires - Impact des projets de partenariat sur la communauté - Niveau d'engagement continu des partenaires dans la réalisation des objectifs communs

Données récupérables auprès de la Direction Générale des Services

2 IDENTIFIER ET MOBILISER DES SOURCES DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS MUNICIPAUX

Cet objectif demande une veille et une réactivité permanente des services municipaux.

2.1 en analysant les besoins financiers des projets et prospecter les possibles co-financements

- Évaluer les besoins financiers précis pour chaque projet municipal et les regrouper en fonction de leur pertinence et de leur priorité pour la commune ;
- chercher activement des sources de financement multiples, telles que des subventions publiques, des partenariats public-privé, des fonds de développement locaux ou nationaux, des investissements privés, etc. Être à l'affût des appels à projets ;
- mobiliser les fonds récurrents de la Politique de la Ville : Contrat de Ville, DPV (Dotation Politique de la Ville), TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), FACIL (Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local), FSIC (Fonds de Soutien aux Investissements Communaux), Fonds vert, CEE ...

2.1	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Montant total des financements sécurisés chaque année pour les projets municipaux - Pourcentage de couverture des besoins financiers des projets - Moyenne des pourcentages de couverture des besoins financiers - Nombre de nouveaux financements 	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification des sources de financement pour réduire la dépendance à l'égard d'une seule source - Pertinence des financements obtenus par rapport aux besoins prioritaires de la commune et à la réalisation des objectifs de développement durable - Évaluation de la qualité des propositions de financement soumises, y compris leur capacité à convaincre les partenaires potentiels de soutenir les projets municipaux

Données récupérables auprès de la Direction Générale des Services, des Services Commande publique/Finances et Politique de la Ville

De facto, cet objectif nécessite, avant chaque projet, qu'il soit de fonctionnement, d'investissement ou de travaux :

- d'identifier les partenaires financiers potentiels avec lesquels la commune peut collaborer pour obtenir des financements ;
- de préparer et soumettre des propositions de financement solides et bien documentées pour chaque projet municipal, en mettant en avant leur pertinence par rapport aux besoins locaux et aux priorités de développement durable ;
- de mettre en place un système de suivi des financements obtenus pour s'assurer que les fonds sont utilisés de manière efficace et transparente conformément aux objectifs du projet.

3 RENFORCER LES CAPACITES ET COMPETENCES LOCALES

3.1 en formant le personnel municipal et en renforçant ses compétences en gestion de projet, recherche de financements et mobilisation de partenariat

→ Identification des besoins en formation : évaluer les besoins spécifiques en formation du personnel municipal en matière de gestion de projet, de recherche de financement, de mobilisation de partenariats. Importance du plan de formation du service Ressources Humaines de la collectivité ;

→ conception et organisation de programmes de formation : élaborer des programmes de formation adaptés aux besoins identifiés, en mettant l'accent sur les compétences requises pour la gestion de projets durables, la mobilisation des financeurs et des partenaires.

3.1	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de membres du personnel formés chaque année. - Taux de participation aux programmes de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation positive des compétences nouvellement acquises par le personnel, par le biais de retours d'expérience, d'auto-évaluations, de l'entretien professionnel - Mesure de l'application des compétences acquises dans la gestion de projets et la mobilisation des financeurs et des partenariats. - Satisfaction générale du personnel par rapport à la qualité des programmes de formation.

Données récupérables au Pôle Ressources (Ressources humaines)

Il conviendra de mettre en place un suivi individuel pour chaque membre du personnel formé en identifiant les compétences acquises et les domaines nécessitant un renforcement supplémentaire.

4 COLLABORER AVEC DES ORGANISATION ENVIRONNEMENTALES : ASSOCIATIONS (locales de préférence), EXPERTS LOCAUX, ETABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR RENFORCER LES ACTIONS/INITIATIVES DE SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Ces partenariats peuvent apporter des ressources supplémentaires, des connaissances spécialisées et une plus grande portée de nos actions.

4.1 en identifiant les partenaires potentiels et en établissant des relations de partenariat

→ Identifier des organisations environnementales locales qui partagent des intérêts et des objectifs communs en matière d'environnement et de sensibilisation. L'avis et le positionnement des élus est important en la matière ;

→ établir des relations solides et des collaborations avec les partenaires potentiels, en discutant de leurs intérêts et de leurs contributions potentielles. Le tissu associatif est un levier indiscutable à actionner (cf. Critères de Développement Durable dans le dossier de demande de subvention).

- Travailler avec les partenaires pour définir des objectifs clairs et spécifiques pour les initiatives de sensibilisation environnementale, en mettant l'accent sur les problèmes locaux prioritaires.
- Co-crée des plans d'action pour les initiatives de sensibilisation, en précisant les rôles et les responsabilités de chaque partenaire.

4.1	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Collaborations	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats (total et par types) établis avec des organisations locales - Nombre d'initiatives de sensibilisation environnementale mises en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de l'engagement et de la contribution des partenaires aux objectifs communs. - Impact des initiatives de sensibilisation sur la communauté locale en termes de prise de conscience et de comportement environnemental. - Satisfaction générale des partenaires par rapport à la qualité de la collaboration.

Données récupérables auprès de la Direction Générale des Services, du Service Développement Durable

Service(s) porteur(s)
Direction Générale des Services
Cibles
Nos actions ont pour ambitions, d'ici 2030 et année après année : - d'accentuer l'ensemble des partenariats
Partenariats à mobiliser
Interactions possibles avec d'autres ODD
Avec tous les ODD

FICHES ACTIONS **SECONDAIRES**

- **ODD 2 : Mieux répondre aux besoins alimentaires de chacun**
- **ODD 13 : Sensibiliser le public et prendre des mesures pour agir en faveur du climat**

2 FAIM «ZÉRO»



ODD 2 – Faim « zéro »

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



Précisions sur le contexte et les enjeux

L'alimentation et l'impact de celle-ci sur la santé humaine et sur l'environnement est au cœur des préoccupations de nombreuses collectivités. Il est également de plus en plus question **d'autonomie alimentaire territoriale**. L'ODD 2 soulève également la question de la qualité nutritionnelle qui renforce certaines inégalités sociales : la malnutrition touche deux millions de Français et l'obésité deux fois plus d'ouvriers que de cadres.

État des lieux local

Le territoire de Darnétal ne possédant pas de terres agricoles, l'attention de réalisation de cet objectif sera portée vers les publics éloignés d'un accès à alimentation adaptée à leurs besoins.

Du fait d'une population fragile, de nombreuses familles darnétalaises ne peuvent, seules, contribuer à assurer les besoins alimentaires minimales de leur famille. Ainsi, nombreuses d'entre-elles bénéficient d'une aide pour pouvoir manger à leur faim. La nutrition occupe par conséquent une place grandissante dans leur vie et pour cause, l'alimentation agit directement sur le bien-être et surtout sur la santé.

Pour les habitants en difficulté, la priorité étant de manger, le questionnement autour des circuits courts et des produits « bio » n'est souvent pas d'actualité sur le territoire de Darnétal. Cependant, la collectivité attache une importance aux approvisionnements pour le service de restauration municipale en respectant scrupuleusement le cadre réglementaire.

ODD 2 Plan local

Mieux répondre aux besoins alimentaires de chacun

INFORMATION

En 2022, 644 repas élaborés par jour par le service de restauration.

Utilisation de 7% de produits bio et de 18% de qualité et durable (données déclarées sur macantine.gouv.fr)

1. Accompagner les plus défavorisés vers une autonomie alimentaire minimale

1.1 en assurant un accès équitable aux aides alimentaires du territoire

→ Suivi des inscriptions à la Banque alimentaire, aides alimentaires aux familles par le CCAS.

1.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Accès équitable aux aides alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles inscrites et bénéficiant des aides alimentaires du CCAS ou de la Banque alimentaire - Nombre de colis alimentaires distribués aux familles en situation de précarité Valeur des aides alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des indicateurs quantitatifs au fil des années - Témoignages des familles bénéficiaires sur l'efficacité et l'impact des aides alimentaires reçues (questionnaire à mettre en place) - Rétroaction des bénéficiaires sur la qualité et la diversité des produits alimentaires distribués (questionnaire à mettre en place)

Données récupérables auprès de la Direction Action sociale

1.2 en adaptant une tarification « solidaire » des repas de cantines et des « invendus »

→ Adaptation des tarifs de cantine et continuité de la cantine à 1€ ;

→ mise en route du projet « Too good to go ».

1.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Tarification « solidaire » des repas de cantines et des « invendus » dans le cadre de « Too good to go »	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de repas de cantine servis à tarif solidaire (par exemple à 1€ et selon les différents QF) - Quantité d'invendus alimentaires réduite grâce à la mise en place du projet « Too good to go » 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des indicateurs quantitatifs au fil des années - Témoignages des familles bénéficiaires sur l'accessibilité des repas à tarif solidaire et du dispositif « Too good to go » - Retours des acteurs impliqués dans le projet « Too good to go » sur les résultats et les avantages de la réduction des invendus alimentaires

Données récupérables auprès des Services Jeunesse et Restauration

1.3 en organisant des ateliers cuisine dans les structures municipales

→ Éducation au goût : Fête du goût dans les structures, repas à thèmes, ateliers cuisine dans les structures municipales d'accueils de de groupes (alsh, ateliers en famille du vendredi, groupe ateliers santé, centre social, résidence autonomie par ex.).

1.3	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Ateliers cuisine dans les structures municipales	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers cuisine organisés dans les structures municipales (ALSH, ateliers en famille du vendredi, groupes ateliers santé, résidence autonomie, etc.) - Nombre de participants aux ateliers cuisine 	<ul style="list-style-type: none"> - Retours des participants sur leur niveau d'engagement et leur satisfaction dans la préparation de repas équilibrés et durables suite aux ateliers cuisine - Observations des animateurs et des intervenants sur les progrès des participants en matière de compétences culinaires et de choix alimentaires

Données récupérables auprès du Service Jeunesse

2. Améliorer la qualité gustative et nutritive des denrées servies

2.1 en prenant en compte l'avis des convives et des agents de production et en proposant, autant que possible, des menus adaptés aux goûts des convives

→ Collaboration avec une diététicienne, temps d'échanges sur les repas servis lors des commissions menus scolaires ;

→ prise en compte des remarques et suggestions des agents de cantines, des convives via les données récoltées par la table de tri.

2.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Avis des convives et des agents de production	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de repas proposés aux convives avec prise en compte de leurs préférences alimentaires - Nombre de suggestions et de remarques des convives et des agents de cantine recueillies (cahier de « doléances » au service restauration et cantine municipale) - Taux de satisfaction des convives concernant la qualité gustative et la variété des repas servis 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des indicateurs quantitatifs au fil des années - Témoignages des convives sur l'amélioration de la qualité gustative et nutritive des repas proposés par la commission menus scolaires (et le cahier de « doléances ») - Retours des agents de cantine sur la facilité de prise en compte des avis des convives dans l'élaboration des menus - Observation de la diététicienne sur la diversité et l'équilibre nutritionnel des repas servis

Données récupérables auprès des Services Jeunesse et Restauration

2.2 en assurant un cadre de travail des agents de production propices à la créativité

→ Incitation aux formations des agents de production, moyens (engagement budgétaire), achat de matériel et prise en compte de la main d'œuvre (légumerie et matériel d'épluchage) dans l'élaboration des recettes.

2.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Cadre de travail des agents de production propices à la créativité	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations dispensées aux agents de production pour développer leurs compétences culinaires et créatives - Montant de l'engagement budgétaire de la commune pour l'achat de matériel et d'équipements favorisant la créativité dans la préparation des repas - Taux de satisfaction des agents de production concernant le cadre de travail et les ressources mis à leur disposition pour exprimer leur créativité culinaire (réunion d'équipe restauration et responsables d'office) 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des indicateurs quantitatifs au fil des années - Témoignages des agents de production sur leur satisfaction quant aux opportunités de développement de leurs compétences et à la liberté créative accordée - Amélioration du cadre de travail (attention portée à l'absentéisme) - Observation de la direction de la cantine sur l'impact de l'amélioration des conditions de travail sur la créativité et la qualité des repas. - Retours des convives sur l'originalité et l'innovation des plats proposés

Données récupérables auprès du Service Jeunesse et de la Direction des Ressources (Services Restauration et Ressources Humaines)

2.3 en favorisant les produits de saison et le circuit court

→ Commandes adéquates, développement de liens avec des fournisseurs locaux.

2.3	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Produits de saison et le circuit court	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de produits de saison utilisés dans les repas servis aux convives - Nombre de fournisseurs locaux avec lesquels la commune établit des partenariats pour favoriser les circuits courts (cf. marchés publics et différents lots) - Taux de satisfaction des convives concernant l'utilisation de produits locaux et de saison dans les menus 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des indicateurs quantitatifs au fil des années - Témoignages des convives sur l'appréciation des produits de saison et des ingrédients locaux dans les repas (enfants, adultes et personnes âgées) - Retours des fournisseurs locaux sur la collaboration avec la commune et l'impact sur leur activité grâce à l'approvisionnement en produits locaux - Observations des responsables des achats sur la qualité et la disponibilité des produits de saison et locaux sur le marché

Données récupérables auprès des Services Jeunesse et Restauration, relevés des pesées (Développement Durable et TERRALEO)

3. Respecter le cadre de la loi EGALIM pour le service de restauration collective

3.1 en respectant les consignes d'achats de produits durables et de qualité

→ Respect du cadre général réglementaire du code des marchés publics.

3.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Respect les consignes d'achats de produits durables et de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage du budget alloué aux achats de produits durables et de qualité par rapport au budget total de la restauration collective - Nombre de fournisseurs locaux et durables avec lesquels la commune a établi des contrats pour l'approvisionnement en produits alimentaires (voir marchés publics) - Taux de conformité aux consignes d'achats durables et de qualité établies dans le cadre de la loi EGALIM. - Chiffres déclaratifs sur macantine.fr 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des indicateurs quantitatifs au fil des années - Positionnement de la cuisine centrale face à la loi Egalim à la suite de la déclaration annuelle : part bio et achats durables, environnementaux et de qualité

Données récupérables auprès des Services Restauration et Commande publique

3.2 en diversifiant les sources de protéines et mise en place d'un menu végétarien hebdomadaire

- Identifier les différentes sources de protéines ;
- mise en place d'un plan de diversification des sources de protéines.

3.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Diversification des sources de protéines et mise en place d'un menu végétarien	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de repas de la restauration collective contenant des protéines d'origine végétale par rapport aux repas contenant des protéines animales - Nombre de jours dans la semaine où un menu végétarien est proposé aux convives 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des indicateurs quantitatifs au fil des années - Satisfaction des convives concernant la diversité des sources de protéines dans les repas
Plan de diversification des sources de protéines	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de recettes Portion servie 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête de satisfaction - Qualité de la manière dont les aliments sont présentés aux convives - Organisation des menus et conception

Données récupérables auprès des Services Jeunesse et Restauration

3.3 en luttant contre le gaspillage alimentaire

- Animation pédagogique en classe, table de tri, formation des agents de cantine pour inciter les enfants à goûter avant de jeter ;
- adaptation des quantités produites et servies en fonction de l'appétence du repas par les convives (grande faim/petite faim), système d'inscription en amont via un logiciel dédié (Portail Famille) ;
- projet « Too good to go ».

3.3	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Lutte contre le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de nourriture gaspillée par repas (en kg ou en pourcentage) - Taux de réduction du gaspillage alimentaire suite à la mise en place d'actions préventives et éducatives - Nombre de repas récupérés via le projet « Too good to go » pour lutter contre le gaspillage 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des indicateurs quantitatifs au fil des années - Attention portée aux quantités produites en fonction des repas préparés - Respect du système d'inscription permettant une production précise

Données récupérables auprès des Services Jeunesse et Restauration, relevés des pesées (Développement Durable et TERRALEO)

Service(s) porteur(s)

Direction des Ressources (Service Restauration)
 Direction Action Sociale
 Service Développement Durable

Cibles

Nos actions ont pour ambitions, d'ici 2030 et année après année :

- de réduire le nombre de personnes bénéficiant des aides alimentaires,
- de diminuer le gaspillage alimentaire dans les écoles bénéficiant d'une table de tri
- de diminuer les poids des denrées périssables jetés

Partenariats à mobiliser

Fournisseurs des denrées alimentaires, enseignants
 Jardins ouvriers ou maraîchers locaux ? commerces (reprise des invendus)

Interactions possibles avec d'autres ODD

ODD 1, 3, 10, 12 et 13

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



ODD – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Précisions sur le contexte et les enjeux

Les changements climatiques touchent tous les pays, perturbant les économies et affectant les vies. Les conditions météorologiques évoluent, la montée du niveau de la mer et les phénomènes météorologiques extrêmes s'aggravent, avec des émissions de gaz à effet de serre à un niveau record. Sans action, la température mondiale moyenne dépassera les 3 degrés ce siècle, affectant particulièrement les plus démunis. Des solutions abordables existent pour une transition vers des économies plus propres et résilientes, avec un nombre croissant de personnes adoptant les énergies renouvelables et des mesures pour réduire les émissions. Le défi du changement climatique exige une coordination internationale pour aider les pays en développement à adopter des économies à faibles émissions de carbone.

L'Accord de Paris, adopté lors de la COP21 en novembre 2016, vise à limiter la hausse des températures à 2 degrés. Sa mise en œuvre est cruciale pour les objectifs de développement durable et guide les actions climatiques pour réduire les émissions et renforcer la résilience. En avril 2018, 175 parties avaient ratifié l'Accord, avec 10 pays en développement présentant leurs plans nationaux d'adaptation.

État des lieux local

Les collectivités territoriales jouent un rôle crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique, de plus en plus valorisé alors que les acteurs non-étatiques s'engagent activement. Elles abordent progressivement des sujets tels que le climat, l'énergie, la pollution atmosphérique et l'aménagement responsable.

En France, l'accueil de la COP21 a stimulé les initiatives des acteurs non-étatiques, avec des collectivités comme Darnétal démontrant leur engagement en faveur du climat, souvent initié par la mise en œuvre d'Agendas 21 (en 2012 pour Darnétal). La réglementation nationale renforce désormais la contribution des collectivités à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (mise en place des ZFE par exemple) et à l'adaptation au changement climatique, les désignant comme les moteurs de l'action climatique territoriale.

Le climat est devenu une priorité pour de nombreuses collectivités, offrant l'opportunité d'accroître leur légitimité et de sensibiliser leurs citoyens aux enjeux du développement durable, tout en favorisant de nouveaux partenariats locaux.

Les territoires font déjà face aux conséquences du réchauffement climatique, renforçant ainsi la mobilisation en faveur du climat et du développement durable. Gérer ces conséquences est crucial pour préserver la qualité de vie des habitants et protéger les territoires. Souvenons-nous entre autres, des épisodes d'inondations à Darnétal depuis les années 2000, la présence de nids de frelons, de chenilles processionnaires au bois du Roule depuis 2017, l'augmentation, l'installations de plantes exogènes et invasives, les périodes de canicules répétées avaient renforcé la mobilisation de la collectivité en faveur du climat mais plus largement en faveur d'un développement durable.

ODD 13 Plan local
SENSIBILISER LE PUBLIC ET PRENDRE
DES MESURES POUR AGIR EN
FAVEUR DU CLIMAT

INFORMATION

Située dans le bassin versant de l'Aubette et du Robec, la commune de Darnétal est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales, au débordement du Robec et aux remontées de nappes phréatiques.

1 Eduquer et sensibiliser au développement durable

1.1 En organisant des ateliers éducatifs, manifestations sur les grandes thématiques du développement durable

→ Animations proposées au grand public et à des groupes constitués (écoles, seniors...), organisation d'événements locaux liés à l'environnement (Jouer Nature, Printemps des Cultures), tels que des journées de nettoyage, des plantations d'arbres, lancement de concours artistiques ou des projets scolaires axés sur le développement durable en direction des jeunes et/ou des scolaires.

1.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Sensibilisation au Développement Durable	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux ateliers éducatifs, aux manifestations et aux événements locaux - Nombre d'écoles et de groupes constitués (comme les groupes de seniors) impliqués dans les activités - Nombre d'événements locaux organisés et nombre de participants 	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des participants : retours d'opinion auprès des participants pour évaluer leur niveau de satisfaction et les enseignements tirés - Impact sur la prise de conscience : Mesurez l'impact des ateliers et des événements en termes de changements de comportement ou de prise de conscience - Engagement continu : nombre de participants récurrents aux activités pour évaluer l'engagement à long terme - Participation des jeunes à évaluer à travers des concours artistiques, des projets scolaires et d'autres initiatives spécifiquement ciblées sur cette population

Données récupérables auprès du Service Développement Durable

1.2 En créant une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux, en partageant des informations et des faits pertinents sur le développement durable

→ Mise à jour du site Internet (pages DD), messages ponctuels sur les réseaux et panneaux lumineux (ex. : « pour économiser l'électricité et un peu d'argent, penser à éteindre la lumière quand vous quittez une pièce ». Ce genre de slogan pourrait faire l'objet d'un travail de groupe, d'un concours pour les Darnétalais, avec un volet « jeunesse » pour lequel pourrait être associé le CME ;

→ articles récurrents dans le magazine municipal.

1.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Campagnes de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de publications liées à la campagne sur les réseaux sociaux - Portée des publications par la mesure du nombre de personnes atteintes par les publications - Taux d'engagement : les likes, partages, commentaires et retweets pour évaluer l'interaction avec le contenu 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du contenu : pertinence, précision du contenu partagé sur les réseaux sociaux - Réactions du public : commentaires et réactions du public pour comprendre les opinions et les préoccupations - Influence sur la perception des messages : campagne de sensibilisation a-t-elle contribué à changer la perception du public à l'égard du développement durable et des enjeux climatiques - Actions générées : suivre les actions concrètes entreprises par le public en réponse à la campagne, telles que la participation à des événements ou la mise en œuvre de pratiques durables - Récurrence effective des articles dans le magazine

Données récupérables auprès du Service Communication

2 Prendre des mesures au niveau local

2.1 En généralisant au sein des services des comportements exemplaires

→ Ajout d'un critère Développement Durable dans les fiches de poste de tous les agents de la collectivité contribuant ainsi à les sensibiliser et à les responsabiliser en la matière ;

→ information, sensibilisation, généralisation de pratiques durables : réduction de la consommation d'énergies dans les bâtiments municipaux ou la promotion des transports publics et du covoiturage, la diminution de la consommation de carburant, l'achat au fil du temps de véhicules, appareils moins polluants (hybride, électrique) ou moins énergivores, tri des déchets (recyclables et quand cela est possible biodéchets) dans les locaux, écoles, cantines...

2.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions
Fiches de poste	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de fiches de poste mises à jour chaque année - Pourcentage de fiches de poste mises à jour par rapport à l'ensemble des agents 	<ul style="list-style-type: none"> - Compréhension et acceptabilité de l'importance de ces critères pour la collectivité et la société en général ?
Information, sensibilisation	<p>RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES FLUIDES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Économies des fluides (électricité et eau), : réduction de la consommation dans les bâtiments municipaux en kWh ou en m³ ou en pourcentage par rapport aux années antérieures (n-1, n-2) ? - Nombre de mesures/actions mises en place : pour réduire la consommation des fluides ? - Promotion des transports publics et du covoiturage : pourcentage d'agents utilise les transports publics ou pratique le covoiturage ? <p>Diminution de la consommation de carburant : réduction de la consommation de carburant en litres ou en pourcentage ?</p> <p>Achat de véhicules et appareils moins polluants : pourcentage du parc automobile est maintenant composé de véhicules hybrides ou électriques ?</p> <p>TRI DES DÉCHETS</p> <p>Recyclage : augmentation de la part des déchets triés, diminution des déchets « ménagers »</p> <p>Nombre et pourcentage d'écoles impliquées dans la démarche de tri des déchets recyclables, des biodéchets.</p>	<p>RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES FLUIDES & TRI DES DÉCHETS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acceptation des démarches, des « process » <p>GÉNÉRALITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conscience environnementale : Dans quelle mesure les agents sont-ils conscients des enjeux environnementaux et de leur rôle dans la stratégie de Développement Durable de la collectivité ? - Engagement des agents : acceptabilité ou contraintes ? - Intégration dans la culture organisationnelle : les pratiques durables sont-elles devenues une partie intégrante de la culture des services, de la collectivité ?

Données récupérables auprès de la Direction des Ressources et des Techniques et au Service Développement Durable

3 S'associer à l'effort et l'engagement collectifs

3.1 en encourageant les démarches associatives ou d'entreprises, les projets des écoles ou d'habitants en matière d'actions en faveur du DD

→ Valorisations des actions dans le magazine municipal, encouragement financier (subventions associatives), apport de supports technique, logistique, matériel et en fonction des possibilités, de moyens humains.

3.1	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Engagement collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions, d'initiatives soutenues par la municipalité en faveur du développement durable au cours d'une période donnée. Par exemple, combien de projets associatifs, d'écoles, ou d'entreprises ont reçu un soutien - Impact mesurable des actions soutenues. Cela peut inclure des 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'impact des actions soutenues. Cela peut inclure des aspects tels que l'innovation, la durabilité à long terme, et l'efficacité des projets en termes de développement durable - Reconnaissance de la communauté, appréciation de la communauté locale pour les actions en faveur du développement durable soutenues par la municipalité. Cela peut se baser sur des enquêtes de satisfaction ou des témoignages de participants, bénéficiaires

	<p>indicateurs tels que la quantité de déchets recyclés, le nombre de personnes sensibilisées aux enjeux du développement durable, la réduction des émissions de CO2 (collaboration avec ATMO Normandie), etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant et évolution des subventions allouées aux initiatives en faveur du développement durable (Fonds verts ou autres) - Nombre de publications dans le magazine municipal mettant en avant les actions en faveur du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation communautaire, engagement de la communauté locale dans ces initiatives. Cela peut inclure le nombre de bénévoles impliqués, le nombre de partenariats avec des entreprises locales, etc. - Innovation et créativité effectives des actions en matière de développement durable. Cela peut inclure l'adoption de nouvelles technologies, de nouvelles approches, de participation citoyenne par exemple - Suivi et évaluation continue des projets de manière continue pour s'assurer de leur succès à long terme et pour apporter des améliorations si nécessaire - Satisfaction des parties prenantes : bilans, retours qualitatifs des associations, des entreprises, des écoles et des habitants impliqués dans ces actions pour comprendre leurs perceptions, leurs besoins et leurs suggestions d'amélioration
--	--	--

Données récupérables au Pôle Ressources, au Pôle Technique, au Services Développement Durable et Communication

3.2 en participant, autant que possible, aux politiques publiques ayant un impact sur le territoire darnétalais

→ Collaboration avec les différentes collectivités territoriales pour les missions et réglementations qui les concernent : Département (Espaces Naturels Sensibles), Métropole Rouen Normandie (Pacte, PLUI, ZFE-m, SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), Région, Etat (Agenda 2030, ZFE-m, GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), PPRI (plan de prévention du risque inondation)).

3.2	Indicateurs quantitatifs	Précisions qualitatives et autres
Participation aux politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de collaborations établies : avec les différentes collectivités territoriales, y compris le Département, la Métropole Rouen Normandie, la Région, et l'État, pour des missions spécifiques liées aux politiques publiques - Nombre de collaboration sur les réglementations prises en compte dans les actions et les décisions de la municipalité 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des partenariats établis avec les collectivités territoriales en termes de collaboration, de partage d'informations, de fluidité et de coordination des actions - Alignement avec l'Agenda 2030 : vérifiez si les actions de la municipalité sont alignées avec l'Agenda 2030, en particulier en ce qui concerne l'ODD 13. Cela peut inclure l'adoption de mesures spécifiques pour mettre en œuvre les principes de l'Agenda 2030 - Engagement communautaire : évaluation du niveau d'engagement de la communauté locale dans ces collaborations et politiques publiques, en mesurant la sensibilisation, la participation aux initiatives locales, etc. - Satisfaction des parties prenantes : retours qualitatifs des parties prenantes, y compris les citoyens, les organisations locales et les acteurs gouvernementaux, pour évaluer leur satisfaction et recueillir des suggestions d'amélioration - Innovation et bonnes pratiques : évaluez si la municipalité met en œuvre des innovations ou des bonnes pratiques pour lutter contre les changements climatiques et favoriser la durabilité

Données récupérables auprès de la Direction Générale des Services

Service(s) porteur(s)
Service Développement Durable TOUTES les Directions
Cibles
Nos actions ont pour ambitions, d'ici 2030 et année après année : - d'augmenter les connaissances des administrés en matière de développement durable - de contribuer à l'effort collectif impulsé par l'État
Partenariats à mobiliser
Services de l'Etat, Collectivités territoriales, Éducation-Nationale (écoles), Bailleurs, associations et entreprises locales
Interactions possibles avec d'autres ODD
ODD 3 – 7 – 9 – 12 – 14 – 15